

Séance plénière  
du Conseil départemental du Haut-Rhin  
le vendredi 5 février 2016

*La séance est ouverte.*

**M. le Président du Conseil départemental (Éric STRAUMANN)**

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance publique qui sera principalement consacrée au débat d'orientations budgétaires pour 2016.

Je salue en particulier la présence d'un groupe d'une quinzaine de membres de l'UDI, invité par notre collègue Sabine DREXLER.

Le 27 janvier dernier, le Secrétaire d'Etat au Budget était auditionné par le Parlement. Sa vision optimiste sur la situation globale des finances locales en 2015 et sur leurs perspectives d'évolution a étonné la plupart des observateurs.

Autant vous dire qu'en ce jour de débat d'orientations budgétaires 2016, nous sommes très loin, à l'instar d'autres exécutifs départementaux, de partager l'analyse du gouvernement.

Personne ne peut nier que notre pays est dans un état d'instabilité permanente :

Instabilité institutionnelle tout d'abord, à cause d'une réforme territoriale qui a été si mal préparée, qu'elle a conduit presque chaque niveau de collectivité dans une zone de grandes turbulences. Avec comme seules « bouées de sauvetage » pour l'heure, deux circulaires d'interprétation d'un volume global de 100 pages.

Instabilité économique et sociale ensuite, à cause d'une croissance annuelle qu'on veut nous faire acclamer à 1,1%, alors que le programme du candidat Hollande tablait sur le double pour 2015.

Et que dire d'un marché de l'emploi dont la courbe, pourtant vouée à l'inversion, s'aggrave au fil des mois de façon très préoccupante. Ceci est particulièrement vrai en Alsace, et encore plus dans le Haut-Rhin où le taux de chômage a dépassé 10%, soit un seuil encore jamais atteint depuis la Libération.

Instabilité financière enfin, à cause d'un Etat qui asphyxie les collectivités en réduisant ses dotations et en transférant de nouvelles compétences insuffisamment compensées.

Et ce n'est certainement pas la réponse très elliptique apportée par Madame Lebranchu à ma question portant sur l'avenir des Conseils départementaux, mercredi à l'Assemblée Nationale, qui fera évoluer mon analyse à ce sujet.

Malgré cette instabilité quasiment érigée en mode de gouvernement, il nous faut évidemment boucler en équilibre notre budget 2016. Il s'agit en effet de poursuivre nos missions en faveur de nos concitoyens et de nos territoires.

Notre collectivité est résolument en transition. Ceci ne signifie pas qu'elle est une collectivité transie, loin s'en faut, mais qu'elle sait allier « adaptation » et « action ».

Ce sont deux qualités dont nous devons faire preuve afin de franchir le mur de 30 M€ d'économies qui se présente à nous.

Nous tenons en effet plus que tout, chers collègues, à continuer à jouer le rôle de solidarité et de proximité qui est inscrit dans les gènes des Départements depuis les débuts de la décentralisation.

Être aux côtés des Haut-rhinois à tous les âges de leur vie, veiller à la vitalité de tous les territoires, soutenir les associations qui contribuent à la préservation du lien social : telles sont nos missions naturelles. Et nous continuerons à les exercer au mieux de nos possibilités.

Nous tenons également à poursuivre nos investissements pour préserver la qualité de vie de nos concitoyens et assurer l'épanouissement des générations futures. Nous y tenons aussi pour soutenir les entreprises, et donc l'emploi.

Pouvoir encore consacrer, par les temps budgétaires qui courent, plus de 70 M€ aux dépenses d'investissement, dont plus de la moitié pour soutenir les projets de nos partenaires publics et associatifs, constitue une performance de gestion dont je tiens à souligner la qualité.

Le déploiement du Très Haut Débit dans l'ensemble des communes en constituera l'un des projets phares.

Pour en arriver là, que de réflexions, que de travaux, que de débats, que de compromis ! André GIDE pensait pouvoir déceler la plus grande preuve d'intelligence dans la capacité de chacun à s'adapter à toute situation. Voilà qui me semble bien retraduit ici.

Permettez-moi donc de remercier à ce stade, pour leur capacité d'adaptation et pour leur sens des responsabilités :

- Nos vice-présidents et présidents de commission, qui ont su répondre aux préoccupations de la présidente de la commission des finances,
- Les services de l'administration départementale dirigés par notre DGS, Philippe JAMET, et son adjointe, Stéphanie TACHON.
- Mais aussi, l'ensemble de nos partenaires qui sauront comprendre à quel point le maintien d'un soutien départemental de bon niveau représente un signe de reconnaissance de leur contribution au développement de notre département.

Car oui, afin de dégager des marges de manœuvre nécessaires à la préservation d'un bon niveau d'investissements, il a fallu fournir des efforts de gestion sans précédent dans le fonctionnement du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Il vous en sera dit davantage tout à l'heure. Mais sachez dès maintenant que la rationalisation des moyens mis à disposition de nos services et de nos différentes politiques se poursuit inlassablement.

Tout cela afin de continuer à limiter la pression fiscale à un niveau qui fait du Haut-Rhin, l'un des départements les moins imposés de France, celui dont la taxe sur les propriétés bâties est la moins élevée au sein de l'ACAL et celui où la gratuité totale des transports scolaires reste garantie.

Nous tenons également, toujours dans le même esprit de rationalisation, à développer la concertation et la collaboration avec notre département voisin et frère du Bas-Rhin.

Les avancées 2015 en matières économique et touristique s'étendront en 2016 à d'autres domaines, avec le même objectif : la suppression des doublons. Une réunion commune viendra d'ailleurs bientôt le confirmer.

Vous le constatez, nous sommes plus que jamais déterminés à résister à l'instabilité et à rendre notre transition « énergétique ».

Garder la main là où il nous reste encore des marges d'action et de manœuvre, voilà ce qui nous motive et nous anime pour dépasser la passivité et surmonter la morosité ambiante.

Nous ne voulons pas devenir un service « déconcentré » de l'Etat, une « sécurité sociale bis »!

L'exemple de notre politique rSa est révélateur de notre volonté inébranlable de ne pas subir.

Vous le savez, nous avons mis en place des mesures de contrôle pour optimiser le versement de la partie « revenu de solidarité » du rSa qui pèse 100 M€ dans le budget départemental. Nous souhaitons désormais agir également sur l'activité qui en constitue le pendant.

En associant le versement du revenu de solidarité à un quota hebdomadaire de 7 heures de bénévolat, nous oeuvrerons pour la meilleure réinsertion de chaque bénéficiaire dans la vie sociale.

Il vous en sera dit davantage au cours de cette séance, puisqu'un rapport spécifique vous y est présenté. Mais sachez d'ores et déjà que ce dispositif revêt beaucoup d'importance à mes yeux : il constitue, en effet, le prolongement naturel de la notion de « juste droit » que nous cherchons à promouvoir en matière de solidarité. Il représente aussi la traduction d'un meilleur équilibre entre droits et devoirs de chacun pour le mieux-vivre de tous.

Les premières annonces faites autour de l'éventualité de cette mesure ont provoqué quelques réactions.

Notre objectif est véritablement de placer les bénéficiaires du rSa dans un cercle vertueux en leur permettant de rompre l'isolement et de reprendre confiance en eux.

J'y vois en tout cas la juste contrepartie du soutien accordé par la collectivité à chacun des bénéficiaires. Un projet « gagnant-gagnant »

Nous voulons du volontarisme plus que de la résignation ! Tel est le mot d'ordre pour les mois à venir, et je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour me suivre sur cette voie.

Le temps est à présent venu de nous consacrer à l'examen des différents rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance publique.

Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements.*

On va démarrer avec les orientations budgétaires. Ah ! il y a l'appel. Pardon. Raphaël, pour l'appel.

*Il est procédé à l'appel.*

M. le Président

Lara, si tu veux bien.

**Lara MILLON**

Merci, M. le Président. Depuis plusieurs mois, le Président du Département, Éric STRAUMANN, tire la sonnette d'alarme. Sans aucune marge de manœuvre, comme il vient de vous l'expliquer, les élus que nous sommes se posent des questions. Nous avons fait beaucoup de réunions, nous nous sommes beaucoup posé de questions pour trouver des solutions. Comment pérenniser le financement des services essentiels aux Haut-Rhinois dans leur vie quotidienne ? Comment poursuivre les investissements d'avenir dans les territoires ? Aujourd'hui, il est clair que les collectivités territoriales, et encore plus le Département, nous sommes des boucs émissaires de l'État. C'est vrai que la crise économique perdure. L'État nous oblige, vous le verrez, à participer à la résorption du déficit national. La hausse de nos dépenses sociales est supportée exclusivement par le Département. Nous sommes contraints, comme l'a dit tout à l'heure le Président, à nous adapter. La préparation du Budget 2016 consiste à franchir un mur budgétaire de plus de 30 M€. Ce mur, vous le voyez, il est haut, il est grand, et pourtant, ensemble, nous allons y arriver, parce que nous sommes des élus responsables, et, à partir du moment où nous avons la volonté, nous pourrions je l'espère y arriver.

Le maître-mot, c'est l'adaptation. Nous adapter. Depuis avril 2015, les élus, tous autour de cette table, sans exception, l'administration, de la direction générale à tous les fonctionnaires de l'administration, notre maître-mot est l'adaptation. Tout d'abord, il a fallu nous adapter dans la gestion, c'est-à-dire dans notre gestion interne, dans la réorganisation du Département. Nous sommes obligés aujourd'hui de recentrer nos politiques. Donc l'adaptation, c'est aussi le recentrage dans le domaine des aides et des services à la personne, à tous les âges de la vie. Nous sommes et nous voulons rester la collectivité garante de la proximité et des solidarités. Mais surtout nous sommes tous volontaires, nous sommes tous volontaires autour de cette table. À aucun moment, nous n'avons baissé les bras. Je me rappelle encore certains élus, me disant lors d'une réunion : « Nous allons y arriver, nous allons trouver des économies ; mais nous allons le faire dans le respect du citoyen. ». Il faut rester volontaire dans l'aménagement du territoire, mais surtout, comme l'a dit le Président, pour préserver un montant d'investissements important. Car nous sommes là – sinon cela ne sert à rien d'être élus – pour préserver la qualité de vie, pour préserver les développements futurs, pour soutenir aussi le secteur économique et donc l'emploi. Quand on fait des choix budgétaires, il est toujours facile de diminuer le montant de l'investissement. Quand même, le plus difficile, c'est de diminuer le montant des fonctionnements, des dépenses de fonctionnement. C'était ce que nous avions à faire : les 30 M€ concernent bien les dépenses de fonctionnement.

Avant de vous présenter les Orientations budgétaires proprement dites, il faut que tout le monde comprenne aujourd'hui les raisons de nos difficultés. Ce n'est pas un laxisme de notre Département qui entraîne ces difficultés. Ce ne sont pas de mauvaises prévisions budgétaires les années passées. On pourrait le croire. Pas du tout. C'est la volonté de l'État de nous asphyxier, et je vais vous le prouver.

Tout d'abord, le rSa. Tout d'abord, plutôt, la résorption du déficit – je vous parlerai du RSA après. Tout d'abord, la résorption du déficit national. Ce tableau explique tout. Vous savez, les chiffres sont clairs. Parfois, ce n'est pas la peine de faire de grand discours quand on voit ce genre de chiffres. En 2014, déjà, l'État nous a demandé de contribuer à hauteur de 5,8 M€. En 2015, l'État nous a demandé de contribuer à hauteur de 14,05 M€. En 2016, donc cette année, l'État nous demande encore de contribuer à hauteur de 14,05 M€, c'est-à-dire qu'à ce jour, cette année, nous serons à 33,9 M€ de participation pour résorber le déficit. Et en 2017, encore 14,05 M€, ce qui fera un total de 47,95. Tout le monde sait que nous sommes en difficulté financière, que l'État est endetté. Nous sommes d'accord pour aider à participer à la résorption du déficit. Seulement, quand

on voit les chiffres de l'État, nous sommes étonnés. En 2012, 1 833 Mds€ de dette. En 2015, 2 103 Mds€ de dette. Nous, nous sommes obligés d'avoir une obligation de résultat, parce que nous sommes obligés d'équilibrer notre budget. L'État, lui, n'a pas d'obligation de résultat étant donné qu'il creuse sa dette par le déficit. Et pourtant, nous continuons à contribuer. Je vous rappelle que l'État a un plan d'économies de 50 Mds€, dont 11 Mds€ pour toutes les collectivités territoriales. Donc, le plus difficile, aujourd'hui, c'est que nous sommes à côté des communes, des EPCI qui, elles aussi, souffrent de cette ponction de l'État pour résorber le déficit national.

Mais ce n'est pas tout. Ce n'est pas tout, parce qu'il y a le rSa. Ce n'est pas stigmatiser le rSa. Ce n'est pas là l'intérêt que nous avons. Il faut juste montrer les chiffres et les expliquer, et comprendre. Je rappelle juste que [pour] le rSa, nous n'avons aucune marge de manœuvre, aucune marge de manœuvre dans le fait de payer le rSa. Nous payons ce que l'État nous dit de payer. D'ailleurs, chaque année, l'État augmente, revalorise le rSa, et nous ne faisons que payer. C'est donc une dette, une dépense plutôt de l'État, que nous, Département, nous payons. En 2011, la compensation de l'État sur les 69 M€ que nous payons était de 43 M€. Il y avait déjà à notre charge 26,75 M€. Aujourd'hui, en 2015, enfin hier, sur les 96,19 M€ payés pour le rSa, 48 M€ à notre charge, et aujourd'hui, pour le budget que nous devons boucler, sur les 98,5 M€, parce que le rSa ne cesse d'augmenter, 50,76 M€ à la charge du Département. Ce qui fait, en l'espace de six ans, 234 M€ à notre charge.

Ces chiffres prouvent plusieurs choses. Déjà, le désengagement de l'État. Nous savons que l'Association des Départements de France a essayé de discuter avec la Ministre. On nous a encore fait de fausses promesses. Et, tout d'un coup, aujourd'hui, il n'y a plus de discussion. On ne sait pas. On ne sait pas quoi faire. L'État ne sait pas quoi faire. Mais ces chiffres prouvent aussi l'échec du rSa, l'effet destructeur d'une politique économique en panne. Le rSa doit être un levier de la solidarité, mais pour en sortir. C'est cela, l'idée. Et c'est pour cela aussi que nous, les élus, sommes investis.

Voilà, l'explication des 30 M€, c'est cela. L'explication de ces économies ne vient pas de notre fait – je crois que c'est important de le rappeler –, ne vient pas d'une mauvaise organisation, ne vient pas d'un laxisme de notre part. Elle vient de la diminution de la dotation globale de fonctionnement de 16,5 M€, de l'augmentation du rSa non compensée de 9,2 M€ et des augmentations des autres services tels que l'aide à domicile, l'hébergement, etc., pour 4,3 M€. Aujourd'hui, il nous faut trouver ces 30 M€. Nous sommes des élus, je le répète assez souvent, tous responsables. Mais on est aussi des élus de terrain, des élus de proximité. C'est difficile quand vous êtes sur le terrain de voir des associations, de discuter avec les maires, les élus qui ne comprennent pas et qui aimeraient bien aussi... et qui eux aussi ont leurs difficultés, parce qu'aujourd'hui, ce sont des triples peines. Les associations ont des difficultés, les communes ont des difficultés, l'intercommunalité est en difficulté – et nous aussi, nous sommes en difficulté.

Nous avons été élus, comme on le disait tout à l'heure, pour mener une politique importante. Les mots doivent résonner dans notre tête : la petite enfance, la protection de l'enfance, la jeunesse, les collèges, les personnes en situation de handicap, les aînés, la solidarité, la voirie, la culture, le sport, le tourisme. Donc, il nous faut trouver des solutions. Les solutions que nous vous proposons aujourd'hui, ce sont des efforts partagés, parce qu'il n'y a que cette solution. Ce sont des efforts partagés.

D'abord, des efforts en interne. Dans ce triste constat, je me suis dit que quelques illustrations de sport pourraient nous faire du bien, quand même. Donc, des efforts pour le Département en interne, de structures : réduction, rigueur, redéploiement. Je voudrais, au nom de tous les élus, mais bien sûr

aussi du Président, remercier l'administration, remercier les fonctionnaires du Département, qui ont fait un travail exceptionnel. Ce n'est pas facile d'être dans une réorganisation. C'est vrai qu'en plus, avec la complexité de la loi NOTRe, c'est vrai qu'avec ces compétences que nous devons abandonner, etc., ce n'est pas facile. C'est vrai que tout le monde a fait un très beau travail, et à sa tête le directeur général des services, M. JAMET.

Alors, oui, tous les comptes... Nous avons fait bon nombre de réunions, n'est-ce pas, mes collègues élus ? Des réunions d'abord sur le fonctionnement et ensuite sur l'investissement. Des réunions entre élus et fonctionnaires pour trouver ces pistes d'économies. Tous les comptes ont été analysés, ligne par ligne, politique par politique.

Alors, quelles sont nos orientations ? Tout d'abord, des efforts de gestion dans le fonctionnement interne. La baisse des dépenses de personnel. Nous sommes... Le Conseil départemental du Haut-Rhin affiche l'un des plus faibles ratios de dépenses de personnel : 30 agents pour 10 000 habitants. Mais nous allons encore diminuer, réorganiser le personnel pour trouver des économies de dépenses de personnel. Il y aura des économies d'énergie, avec un travail sur toute la politique énergétique qui a été mené. Redéploiement des bureaux : on arrête certaines locations pour réintégrer le Conseil départemental, pour trouver là aussi des économies. On diminue les frais d'impression et autres. Évidemment, ce ne sont que les principales. On diminue le budget de communication, c'est important de le dire, et le budget cabinet. Des efforts internes et de structures sans précédent pour le Département.

Mais il nous fallait aussi trouver d'autres efforts. Il faudrait aussi demander à nos partenaires, plutôt, de faire des efforts. Ces efforts, nos partenaires les ont faits. Oui, les collègues sont allés discuter avec les associations. Ce n'est pas facile, parce que les associations font un travail exemplaire, formidable, au service de la population. Les collègues sont allés en expliquant, et les associations ont compris nos difficultés. Oui, nous avons... nous allons laisser les subventions, en tenant compte de critères multiples : la situation financière des associations, la nature de la compétence – est-ce que c'est une compétence obligatoire, est-ce que c'est une compétence facultative ? Aussi, nous avons travaillé sur la mutualisation des actions pour éviter, comme le disait le Président, les doublons tels que l'ADT et l'ADIRA.

Des efforts, aussi, collectifs. Aucun élu n'aime augmenter les impôts. Aucun. Si vous m'en trouvez un qui dit : « Génial, super, on va augmenter les impôts, c'est formidable », vous me le montrez parce que ce serait assez intéressant. Aucun. C'est difficile. C'est difficile, parce qu'on sait que le citoyen aujourd'hui est confronté à des difficultés. C'est pour cela que nous sommes contraints, évidemment à augmenter les impôts, mais à augmenter de façon très limitée, très limitée. En 2013, nous n'avons pas augmenté la fiscalité. En 2014, nous n'avons pas augmenté la fiscalité. En 2015, nous avons augmenté la fiscalité, mais très faiblement. Et pour cause, notre taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est le plus faible des dix départements de l'ALCA. Il est à 12,47. Donc la proposition, évidemment, est de limiter cette augmentation de 0,70 point, pour passer à 13,17. Évidemment, cela ne veut rien dire, parce que 0,70 point, personne ne sait ce que cela veut dire. Si d'ailleurs je vous parlais en pourcentage, cela ne veut rien dire, parce qu'évidemment, tout dépend de la valeur locative. Donc, cela ne sert à rien de vous dire cela. En fait, ce que je vais surtout vous dire, c'est que cette augmentation est une moyenne. On a demandé à la direction départementale des finances de nous faire des simulations. C'est une moyenne de hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 12 € en moyenne par an et par foyer.

Nous avons aussi une autre possibilité. Nous en avons longuement discuté. C'était de faire payer les transports scolaires. Mais nous avons décidé de maintenir et de garantir la gratuité des transports

scolaires. C'est important parce que, dans la grande région, là aussi, cinq Départements facturent cette prestation aux familles. Un exemple : 50 € dans l'un par élève ; 85 € dans l'autre par élève. Donc, le prix à payer, c'est cette limitation d'augmentation à 12 €. C'est-à-dire qu'après l'augmentation, on sera à 13,17. Donc, on devrait être l'avant-dernier, toujours, des Départements de l'ALCA, sauf si la Moselle augmente.

Pour faire face à tout cela, il faut – et c'est très intéressant... Nous nous devons de faire équipe pour faire vivre l'Alsace. Juste une parenthèse. J'ai découvert cela la dernière fois en travaillant sur le PowerPoint. Depuis qu'il y a la parité, ce sont les femmes qui rament devant. Vous avez remarqué le dessin. C'était un clin d'œil à mes collègues. Je savais qu'il allait y avoir des réactions d'hommes. Je trouve que le Président n'a rien dit, donc c'est bien. Mais il faut voir le sens, d'accord. Elles sont quand même devant. C'était un clin d'œil aux femmes élues depuis qu'il y a la parité. Juste pour vous dire que nous faisons effectivement équipe pour faire vivre l'Alsace.

Oui, le Président STRAUMANN et le Président BIERRY ont renforcé la coopération en 2015. Nous faisons plusieurs réunions avec le Bas-Rhin pour avoir des questionnements communs, des stratégies, des stratégies aussi au niveau national, parce que cela aussi, c'est très important. C'est une nouvelle dynamique. Nous développons la mutualisation des moyens humains et financiers et techniques. On revient sur la fusion des ADT, sur la fusion des agences économiques, et d'autres pistes sont à venir.

Tous ces efforts sont là pour conforter notre rôle, notre premier rôle, notre première des priorités : ce sont bien entendu la proximité et la solidarité. Nous allons mobiliser le budget de façon assez importante. Un montant de 370 M€ pour la proximité et la solidarité. L'enfance, la famille, nos aînés – très important –, les personnes en situation de handicap, les personnes en difficulté. Mais ce n'est pas tout. Nos aides auprès des associations sont maintenues à un niveau élevé : 54,48 M€ sur notre budget seront consacrés aux associations et partenaires dans les territoires. C'est évidemment participer au bien-vivre des Haut-Rhinois, à la vitalité des territoires, mais aussi tous les domaines sont concernés : le sport, avec plus de 800 clubs que nous soutenons, la culture, le bilinguisme. Tout cela, évidemment, ce sont aussi nos priorités.

Nous parlions tout à l'heure d'investissement, d'investissement pour notre économie. C'est un choix que nous avons fait. C'est de préserver cet investissement et cette capacité d'investissement. C'est aussi préserver la qualité de vie, les grands projets d'avenir. Pour cela, dans les premiers travaux, nous en étions, comme l'a dit le Président, à 70 M€, puis à 80, et, aujourd'hui, nous pouvons dire que le budget aura une capacité d'investissement de 81,5 M€. Combien de fois, lors de réunions, les collègues, vous nous avez interpellés sur la situation de l'emploi, la situation des entreprises, la situation des PME ? Et vous avez raison, parce que, quand cela va mal, souvent, les collectivités diminuent leur investissement. Nous préserverons pour le budget 2016 un investissement de 81,5 M€. En plus, nous tiendrons nos engagements juridiques, bien entendu. C'était une parole donnée et nous tiendrons nos engagements, malgré les difficultés que nous avons eues. Par contre, pour cela... Nous tiendrons les engagements comme l'aide aux tiers, les CTV jusqu'en 2017. C'est aussi important de le dire. Mais pour cela, il a fallu mettre en place un moratoire de deux ans pour les nouveaux projets. Pas de nouveaux projets pendant deux ans, sinon nous n'y arrivons pas. Évidemment, les projets d'avenir comme le très haut débit dans l'ensemble des communes qui concernent quand même un montant de 3,25 M€.

Les 81,5 M€, il a fallu évidemment prioriser nos dépenses. Qu'est-ce que nous allons mettre en priorité ? Tout est prioritaire, bien entendu. Mais, à un moment donné, il faut savoir ce que nous devons tout d'abord financer. Ensemble, nous avons convenu comme priorité la rénovation et

l'entretien des collèges. C'est la première des priorités, l'une des premières. Tout simplement parce que, encore, nous sommes des élus de terrain, que nous allons dans les collèges, que nous voyons, que nous constatons les difficultés dans ces collèges par rapport à l'entretien, à la rénovation à faire. C'est pour cela que c'est une de nos premières priorités. Ensuite, l'entretien et la sécurisation des routes. Parce que, sinon, c'est reculer pour mieux sauter, n'est-ce pas, chers collègues ? Là aussi, c'est important. Nous sommes là pour financer, de façon importante, l'entretien et la sécurisation des routes. C'est vrai que, quand les citoyens roulent sur des routes, super, on ne se rend jamais compte du montant important de ces investissements. Mais cela fait partie de nos priorités et de nos compétences. L'entretien, aussi, des équipements départementaux, pour ne pas être obligé de réinvestir plus lourdement après, pour la qualité de ces équipements. La culture, qui est un levier d'attractivité du territoire, et bien sûr l'environnement.

Nous sommes des élus responsables. Nous essayons de ne pas tomber dans le précipice. Vous voyez qu'on se tient fermement, et on y arrivera, n'est-ce pas M. le Président ? Je ne dirai rien, je vais essayer d'être... Nous sommes surtout des élus motivés. Nous sommes surtout des élus volontaires. Et surtout des élus responsables dans notre gestion. Parce que, dans les moments difficiles, nous ne pouvons pas nous permettre aussi de nous endetter. Parce que c'est simple de dire : « Tiens, on pourrait s'endetter ». Mais ce n'est pas dans les moments de difficulté qu'il faut s'endetter. Cela, chaque bon gestionnaire le sait. C'est pour cela que nous allons limiter le recours à l'emprunt à 20 M€. Nous avons un encours de dette en baisse et, surtout, nous avons une dette entièrement sécurisée par l'acquisition d'instruments de couverture, pour ne pas avoir de mauvaises surprises dans quelques années.

Voilà pour 2016. Généralement, quand on présente des orientations budgétaires, on doit présenter sur plusieurs années. Qui dit orientations budgétaires, c'est une vision à long terme. Mais là, on ne peut pas. J'aimerais bien, nous aimerions bien vous présenter des orientations budgétaires sur le long terme, mais nous ne pouvons pas. Nous ne pouvons pas parce que, aujourd'hui, 2016, nous pensons que nous y arriverons. Nous avons fait les efforts qu'il faut, tous, les partenaires, nous, l'administration. Mais, en 2017, il y a encore des difficultés. Le Département met l'État au pied du mur aujourd'hui parce que, encore une fois, en 2017, l'État nous demandera 14,05 M€ de participation. Encore une fois, le rSa va augmenter. On sait d'ores et déjà que ce sera 20 M€. À un moment donné, il faut dire « stop ». On ne comprend pas pourquoi l'État, ne diminuant pas son déficit, continuerait à nous demander de participer à la résorption de son déficit. Parce que, encore une fois, ce sont des économies à trouver à cause de cette participation. Nous avons une obligation de résultat. Nous demandons aussi une obligation de résultat de l'État. Nous sommes des élus pragmatiques, de bon sens. Pour nous, ce qui est important, c'est l'engagement et l'action. Aujourd'hui, pour 2017, nous avons encore à travailler, nous avons encore à faire savoir à l'État ce qu'il se passe d'ailleurs pour tous les Départements – nous ne sommes pas les seuls, loin de là. Surtout, nous avons encore envie, largement, de nous impliquer. Parce que l'Alsace, c'est notre environnement, c'est notre culture, notre histoire, nos communes, nos intercommunalités qui ont des projets, ce sont des associations qui œuvrent avec du dynamisme, des citoyens que nous devons accompagner, aider, soutenir, protéger. Tout cela doit perdurer. Merci.

*Applaudissements.*

**M. le Président**

Je dois comprendre que tu as été totalement exhaustive. Ah ! non, quand même. Je commence par la droite : Yves. Je prends dans ce sens-là, parce qu'en fait il y en a plein qui ont demandé maintenant.

**Yves HEMEDINGER**

Je suis à la droite du Président, mais à la gauche d'Olivier. M. le Président, chers collègues. Tout d'abord, j'aimerais dire que je n'ai pas l'intention de tenir un double langage. Je défends, en tant que Conseiller départemental, la même version et les mêmes positions ici dans cette enceinte que comme élu municipal de la ville de Colmar. Il en va de la cohérence et du respect de nos concitoyens, mais également d'une question de crédibilité. Nous sommes tous des élus conscients des enjeux, des difficultés mais aussi des impératifs d'économies, de bonne gestion et des nécessités d'adaptation – le mot à la mode semble-t-il aujourd'hui, mais qui est important en effet. J'y reviendrai, mais je souhaite au préalable rendre hommage au travail effectué par notre collègue Lara MILLION, assistée par les différents services. On a en effet ici, au Département, aussi la chance d'avoir des services de qualité, tout cela sous la houlette du directeur général, M. JAMET. Bien entendu, tout cela se faisant sous l'arbitrage et les consignes du Président. Dans cet exercice, et cela a été fort bien dit par Lara et à juste titre, tout le monde montre l'exemple, à commencer d'ailleurs aussi par notre Président qui a préféré limiter l'équipe de son cabinet, malgré les exigences de ses très nombreuses fonctions, et accepter les coupes dans ses propres services, je parle du cabinet. Même s'il y a encore des gisements d'économies en matière de dotation de l'exécutif rapproché, car la période n'est plus aux avantages en nature et il faut être exemplaire, pas qu'à moitié.

Avant de me faire une opinion définitive sur le budget que nous serons amenés à voter au mois de mars prochain, j'ai quelques remarques à faire et quelques questions à poser. Nous sommes tous ici heureux d'ailleurs de l'inauguration du Musée Unterlinden. Je remercie d'ailleurs le Président d'avoir mis en première page du magazine du Haut-Rhin ce nouveau phare culturel rhénan, projet de la ville de Colmar. C'est pour cette raison que je commence par la culture en m'adressant à la Vice-présidente de ressort. Dans les orientations budgétaires, il y a un joli texte avec un beau titre que je cite : « Le soutien à la culture demeure une priorité pour le Département. » J'adhère totalement à ce qui est écrit et j'adhère totalement à ce titre. Mais les chiffres ne mentent pas, et une priorité départementale annoncée ne peut pas signifier sérieusement une baisse de 20 % du budget qui lui est consacré, semble-t-il. Cela semble pourtant être le cas ici, et j'ai du mal à comprendre ce décalage flagrant et troublant. Comme d'ailleurs je ne peux pas me résoudre à voir la subvention de la Comédie de l'Est, par exemple, baissée de 40 %, ou à voir réduit notre soutien à la Maîtrise des garçons de Colmar ou encore de constater une forte réduction du soutien au Conservatoire de musique. J'espère que vous me répondrez qu'il s'agit là de propositions et que le budget ne les retiendra pas en l'état. D'ailleurs, je pense que, si nous avions pu avoir ces discussions lors de la Commission avant les orientations budgétaires, cela aurait été intéressant. Il se trouve que la Commission n'aura lieu que la semaine prochaine.

De même, il est difficilement compréhensible que l'on baisse le budget du bilinguisme et du patrimoine parce qu'il passerait, par la discussion que nous avons eue en Commission, de 1,860 M€ à 1,630 M€, à un moment où nous devons au contraire incarner une vision forte pour notre département, notre région et nos particularismes. J'ai fait en ce sens des propositions concrètes au Président, qui m'a d'ailleurs indiqué qu'il les partageait majoritairement.

Plus que tout, je souhaite voir dans le budget 2016 une traduction concrète de notre volonté de porter haut les valeurs de notre territoire. Autant je salue la proposition courageuse du Président d'augmenter les contrôles et les contreparties s'agissant du versement du rSa, autant je m'interroge néanmoins sur la forte diminution du soutien à des associations comme APAMAD et APALIB, qui pourtant jouent un rôle primordial dans le maintien des personnes à domicile, lesquelles verront – je parle des personnes âgées maintenues à domicile – le reste à charge journalier augmenter sensiblement, alors même que nous avons intérêt à mener une politique permettant le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible, pour des questions évidentes d'économies, mais également d'humanité. Nous avons été d'ailleurs quelques-uns, en faisant le tour des travaux faits par ces associations, à nous rendre compte de tout le rôle qu'ils avaient dans ce domaine.

De même, alors que le handicap fait partie des attributions du Département, je m'étonne de ne rien voir sur les travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments. Par ailleurs, en Commission des finances, il a été dit la volonté de réduire fortement le budget de fonctionnement. Je pose une question. Est-ce que les chiffres qui sont avancés, qui ont été avancés en Commission, sont une comparaison entre le Budget primitif 2015 et le Budget primitif 2016, ou entre l'exécution du Budget 2015 et le Budget primitif 2016 ? Parce que, évidemment, on peut apprécier l'effort en fonction de la réalité. D'ailleurs, Lara, tu as parlé tout à l'heure d'un soutien aux associations de 54,48 M€ en 2016. J'aimerais connaître le montant qui a été prévu en 2015, pour comparer.

En ce qui concerne la politique du PPI, programme pluriannuel d'investissement, qui a été mise en place pour soutenir les communes et surtout l'activité économique et l'emploi, ils étaient dans le Budget primitif 2015 annoncés à 105 M€, avec un recours à l'emprunt de 40 M€. Cette année, on annonce une baisse à 81 M€ avec un recours à l'emprunt à 20 M€. Cela veut dire que l'on baisse l'investissement alors que les entreprises du bâtiment et des travaux publics souffrent. On prend donc le risque d'ajouter de la crise à la crise et à terme du chômage et donc du rSa, tout en mobilisant le même montant de fonds propres, c'est-à-dire 65 M€. Je regrette cette baisse de l'investissement, en pensant qu'il y avait autre chose à faire pour la maintenir sur la lancée de ce qui avait été fait par un certain nombre d'élus de l'ancienne mandature. Je pense, mais j'y reviendrai le moment venu, que nous avons d'autres choix à faire en la matière.

Enfin, pour finir, on voit bien la tentative d'augmenter fortement les taxes pour boucler le budget 2016. Je ne peux m'y résoudre. D'ailleurs vous-même avez du mal à l'accepter, puisque vous avez même eu du mal à citer ce chiffre en pourcentage – ce que je comprends. Bien sûr, vous allez me répondre que nous n'avons pas le choix, parce que l'État réduit ses dotations et surtout ne compense pas la forte augmentation du rSa. Certes, c'est la réalité. Mais ce n'est pas pour moi suffisant pour faire du contribuable haut-rhinois une variable d'ajustement. C'est en effet l'État – et cela a été fort bien dit par Lara – qui est responsable. Donc, il faut réagir et cesser de se coucher devant les diktats de Paris. Réagissons, et je souhaite que le Président mobilise ses collègues des autres Départements. J'approuve d'ailleurs le député qui est monté au créneau à l'Assemblée nationale pour que l'État nationalise le rSa et prenne ses responsabilités sans faire porter le chapeau aux seuls contribuables locaux. Nous sommes trop gentils en Alsace avec Paris, et ils le savent et en profitent. Cette fois-ci, je dis « stop », *ça suffit* [jetz langt's]. Se placer dans le schéma qui se dessine aujourd'hui, c'est se résigner. Ce serait une erreur politique majeure et une injustice sociale. Ce serait aller d'ailleurs à l'encontre de l'objectif que vous avez vous-même exprimé tout à l'heure, M. le Président, d'éviter de voir le Département devenir un service de proximité. Lorsqu'on combat, on peut perdre. Mais lorsqu'on ne combat pas, on a déjà perdu, disait Bertolt Brecht. On ne peut pas augmenter les impôts sans maintenir le service à la population, et il nous faut des cadres et des lignes à ne pas franchir, des axes que nous devons valider ensemble. Nous devons aussi être capables d'avoir une

vision à court et moyen termes, et nous aurions dû l'exprimer dans les orientations budgétaires. Les élections ont démontré le désamour de la politique. Notre devoir est de retrouver un devenir commun.

### **M. le Président**

Après Bertolt Brecht, Olivier BECHT.

### **Olivier BECHT**

Avec la voix en moins, je suis désolé. Donc, pas d'opéra en ce qui me concerne. Je voulais, mes chers collègues, d'abord remercier Lara à la fois pour la qualité du travail effectué. Je pense que, pour un premier débat d'orientations budgétaires, en tant que Vice-présidente en charge des finances, c'est un très bel exploit, et surtout la pédagogie avec laquelle tu as su nous faire partager à la fois les enjeux et les solutions possibles. C'est certainement le meilleur PowerPoint en matière financière qu'on ait vu ces dernières années.

Je crois que les enseignements de ce débat d'Orientations budgétaires sont simples. Grâce aux efforts qui sont faits, on est toujours en vie. On est toujours en vie au moment où il y a quand même 30 Départements en France qui sont en situation de cessation de paiement vis-à-vis du RSA. Évidemment, je comprends, Yves, les préoccupations qui sont les tiennes, qui sont les nôtres, évidemment, chacune et chacun, conseil départemental. Mais il est évident que, dans l'attente d'une réaction de l'État, si nous organisons la cessation de paiement, la réalité, c'est que les premiers à en souffrir, les premiers pénalisés seraient les personnes les plus fragiles : ce sont les personnes âgées dépendantes, qui seraient dans la difficulté face à la réduction des prestations voire l'incapacité de versement de l'APA ; ce seraient les personnes handicapées ; ce seraient les enfants en danger et les mères isolées. C'est sûr que ce n'est jamais de gaieté de cœur qu'on baisse les niveaux de services et qu'on augmente les impôts. Mais à un moment, il faut savoir prendre les décisions qui sont difficiles mais nécessaires pour rester en vie le temps que l'État réagisse. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas mettre l'État au pied du mur. C'est d'ailleurs l'idée finale du PowerPoint : il faut effectivement mettre l'État au pied du mur. Mais, en même temps, il faut aussi que nous agissions en responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens pour continuer à agir sur nos compétences et en mettant en œuvre nos compétences, car je pense que c'est aussi pour cela que nous avons été élus en mars dernier. Merci.

*Applaudissements.*

### **M. le Président**

Merci. Philippe.

### **Philippe TRIMAILLE**

Nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires, et les orientations qui ont été brillamment présentées effectivement – et je m'associe à ton hommage, Olivier – par notre collègue Lara MILLION, reflètent une politique dans l'esprit de laquelle je me retrouve pleinement, résolument et solidairement. C'est une politique proposée qui est responsable et surtout qui est lisible. Ce qui est le plus lisible, c'est qu'elle soit faite de toute une série d'efforts. Des efforts pour la diminution des

dépenses de fonctionnement, tout en maintenant néanmoins au maximum le niveau de services dans le cadre de ce que le Président a appelé le « juste droit ». Je crois que c'est le bon état d'esprit. Des efforts également pour maintenir l'investissement, dont les effets sur le dynamisme économique sont cruciaux, notamment concernant leur conséquence sur le niveau d'emploi. Il va de soi que nous sommes en devoir de contribuer à ce dynamisme économique, ne serait-ce que parce qu'un certain niveau de nos recettes... notamment à travers la cotisation sur la valeur ajoutée, et bien évidemment sur la diminution des effets sociaux de la crise, notamment à travers le rSa ... Il est donc tout à fait normal que nous ayons cette préoccupation, que nous soyons en pointe et aussi, également, dans les efforts qu'on peut faire pour aider les entreprises à se développer aux côtés de la Région et des Agglomérations. Donc, je m'inscris dans cette politique responsable et lisible, et je trouve que cette politique tranche avec celle que mène le gouvernement, gouvernement – cela a été dit tout à l'heure – qui nous délègue son impopularité fiscale. C'est-à-dire que nous devons, nous, lever les impôts pour financer la politique désastreuse de ce gouvernement. Cela ne peut que nous meurtrir car nous ne sommes pas élus pour cela. Je souhaitais moi aussi pouvoir le dénoncer, car je trouve que c'est profondément injuste.

La deuxième chose que je souhaitais dire, c'est que la lisibilité de notre politique devrait aller jusqu'à être en mesure d'afficher qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un pacte fiscal. En effet, dans le cadre de la réalisation de notre politique clairement affichée, nous devrions – je le souhaite – être en mesure d'indiquer que toute embellie – embellie économique que nous espérons et à laquelle nous travaillons ou embellie politique que ce soit à travers ce qu'a demandé Olivier, à savoir une action des Départements auprès du gouvernement pour qu'il puisse redresser quand même cette politique de distribution des dotations, ou embellie dont on peut espérer qu'en 2017 elle arrivera –, que ces embellies profitent prioritairement et directement aux contribuables. J'espère donc, et j'attends avec impatience qu'un jour, nous soyons en mesure d'annoncer une baisse d'impôts.

## **M. le Président**

Je donnerai la parole ensuite à Bernadette. Si on avait augmenté les impôts proportionnellement à la baisse des dotations de l'État, c'était + 47 %. On n'est évidemment pas dans cette dimension-là. Sachez aussi – il faut l'avoir en tête – qu'on est les moins chers dans l'ALCA. La baisse des dotations de l'État est inversement proportionnelle à la pression fiscale. C'est-à-dire que plus la pression fiscale est faible, plus on pique des dotations. L'argent qui n'est pas prélevé chez nous ira ailleurs, tout simplement. C'est la loi du genre. Cela va continuer comme cela à l'avenir, il ne faut pas se faire d'illusion. Au niveau de l'État, on considère qu'on a encore une belle mobilisation du potentiel fiscal et tant qu'on ne mobilise pas, il ne faut pas imaginer qu'on viendra à notre secours. Bernadette.

## **Bernadette GROFF**

Merci, M. le Président. D'abord, M. le Président, je voudrais vous remercier pour votre écoute et votre courage – à chaque fois que nous traitons un dossier, vous nous suivez –, et le travail, bien sûr, qu'a fait notre collègue Lara MILLION, qui était à notre écoute, qui a essayé de trouver des solutions, qui a été toujours là, et bien sûr Rémy WITH avec lequel j'ai travaillé sur un sujet un peu particulier dont on parlera certainement tout à l'heure.

Je voudrais juste dire à nos collègues : il faut se méfier un petit peu de jeter des propos qui sont dans l'émotion. Évidemment, quand on parle de personnes âgées, petite enfance, enfants en difficulté, cela fait mal. Toutes les associations qui les gèrent les gèrent bien. Mais il faut également

savoir qu'il peut y avoir des abus. Je veux vous dire que je ne souhaite pas que l'on fasse comme au niveau du gouvernement : dès que quelqu'un se blesse, dès qu'il se passe quelque chose, on fait un texte, on fait une loi. Là, il faut faire très attention. Il y a parfois des associations... Peut-être lire les dossiers à fond et regarder pourquoi il y a telle ou telle augmentation. Est-ce qu'il n'y a pas eu des abus, est-ce qu'il n'y a pas eu des embauches, est-ce qu'il n'y a pas eu des augmentations un petit peu, je vais dire, au petit bonheur la chance, parce que le Département était là ? Faites attention : l'émotion n'est pas toujours bonne conseillère. Je vous remercie.

**M. le Président**

Merci. Martine.

**Martine DIETRICH**

Merci, M. le Président. J'ai aussi un peu de problème de voix, comme notre collègue Olivier.

**M. le Président**

Vous êtes dans la même chorale ?

**Martine DIETRICH**

C'est plus un cri d'alarme que, moi, je souhaite lancer. Il faut arrêter de taper sur les propriétaires. C'est par rapport à la hausse sur le foncier bâti. Cette hausse pénalise non seulement les propriétaires d'appartement ou de maison, mais également les propriétaires d'entreprise, de commerce, qui sont déjà par ailleurs lourdement taxés. C'est donc toute l'économie locale et l'artisanat qui seront pénalisés et qui souffriront encore plus. Attention : le chômage risque à ce moment-là encore d'augmenter. C'est vrai, l'État se désengage de plus en plus dans le soutien aux collectivités locales, nous subissons une baisse de la dotation globale de fonctionnement, nous devons affronter la hausse des dépenses sociales obligatoires comme le rSa. Tout cela, je l'entends. Mais il ne faut pas que les contribuables soient asphyxiés par toutes ces hausses d'impôts, ces hausses de taxes. Gérons au mieux notre argent et reconcentrons-nous sur les compétences exclusives du Conseil départemental. Aujourd'hui, on parle de 0,7 point, soit environ 5,5 % de hausse. Et demain ? Je pense aussi aux retraités et aux personnes âgées, aux personnes handicapées que je représente en tant que Présidente du CODERPA et qui, l'autre soir, se posaient beaucoup de questions après le PowerPoint que nous avons eu par rapport à cette hausse du foncier bâti. Et, en plus, elles devront faire face à la hausse de leur participation financière liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le vieillissement. Le cumul de tout cela va encore plus fragiliser le budget. Je rappelle juste que le social est au cœur des compétences du Conseil départemental.

**M. le Président**

Merci. Marie-France.

**Marie-France VALLAT**

Merci, M. le Président. Je voudrais d'abord dire qu'effectivement, les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées par Lara fixent bien le cadre contraint dans lequel le Budget primitif 2016 devra s'inscrire. L'encours de la dette n'a cessé de progresser depuis 2010, même si aujourd'hui, effectivement, tu nous dis qu'il va baisser. Mais, pour l'instant, l'encours de la dette a augmenté et la capacité de désendettement a également augmenté sensiblement. Il était donc effectivement urgent de limiter ces évolutions. Donc, je voudrais bien saluer l'important travail qui a été fourni pour réduire les dépenses du Conseil départemental et éviter d'augmenter encore la dette qui pèse encore lourdement sur notre budget en limitant, donc, ce recours à l'emprunt. Un effort important est demandé à l'administration et je crois qu'il faut bien sûr le saluer, mais également bien en mesurer l'impact.

Le choix de se recentrer sur les compétences propres du Département avec une stratégie budgétaire associée me paraît correspondre à une saine gestion. J'ai entendu parler du désengagement de l'État très lourdement, très fortement. Je pense qu'il ne date pas du gouvernement HOLLANDE, vous en conviendrez. C'est peut-être certainement la solution de le souligner aujourd'hui, mais je ne suis pas sûre que l'embellie en 2017 puisse se faire effectivement. Nous pourrions en discuter ultérieurement.

Je partage la volonté de maintenir une capacité d'investissement pour notre Département, car elle est nécessaire au maintien d'une dynamique départementale et d'emplois non délocalisables. C'est évident. Encore que le travail détaché qui devient de plus en plus important conduit dans un certain nombre de cas à des dérives.

La hausse annoncée de la fiscalité [foncière] sur les propriétés bâties, vous l'avez dit, a été limitée au maximum. En moyenne, 12 € par an, par foyer. Il n'empêche qu'elle va s'ajouter à d'autres hausses et que cela va fortement peser sur les budgets des ménages qui sont déjà en difficulté, pour un bon nombre d'entre eux.

Il me paraît maintenant intéressant de pouvoir travailler, justement, sur la stratégie à mettre en place pour l'aménagement du territoire sur lequel nous vivons et de sortir d'une démarche purement budgétaire, tout en étant conscients des contraintes qui nous sont imposées. Je suis donc dans l'attente, effectivement, de la déclinaison de ces orientations dans le Budget primitif. Il sera nécessaire de maintenir le partenariat avec l'ensemble des communes du département et ne pas rompre l'équilibre entre les contributions des différentes collectivités qui est en place et sur certaines de nos compétences même, puisqu'on a parlé en particulier des collèges et des personnes âgées et des personnes handicapées. Par exemple, sur les équipements mutualisés, il ne faudrait pas que cela puisse conduire à des déséquilibres, que ce soit dans les collèges, dans les établissements de personnes âgées. Donc, je crois que ce ne serait pas favorable au service rendu à la population.

## **M. le Président**

Merci. Je salue également la présence des remplaçantes et des remplaçants. Raphaël.

## **Raphaël SCHELLENBERGER**

Merci, M. le Président. M. le Président, chers collègues, sans faire de sous-entendu, et pour essayer de me concentrer sur l'enjeu départemental, je tiens à apporter mon soutien aux orientations budgétaires qui viennent d'être présentées par Lara et rappeler que je crois que ces orientations budgétaires, dans une période difficile qui est celle que l'on connaît... Il faut qu'on fasse un effort

particulier pour nous aussi, individuellement, conseillers départementaux, élus dans les cantons, se placer au seul niveau de l'intérêt départemental. On n'est pas là pour définir un budget cantonal, mais bien un budget départemental, avec des priorités départementales.

Ce soutien, je souhaite le placer dans une perspective d'exigence. Depuis dix mois, notre nouvelle assemblée – nouvelle assemblée, je le souligne (70 % de nouveaux élus) – a réalisé un gros travail d'assimilation et déjà dégagé des premiers choix politiques engageants. Nous sommes au milieu du gué, sans paraphraser des écrits sur la construction européenne, mais parfois, on se retrouve un petit peu dans le même esprit, dans la situation dans laquelle se trouve le Département. Il convient maintenant de donner de la perspective après avoir tiré sur le frein à main.

Lors de vos vœux, M. le Président, vous avez pris une métaphore pour illustrer la situation financière du Département. Pour vous, avant, le Département était une vieille dame argentée chez laquelle on venait chercher le sou à la fin de chaque semaine. Elle faisait parfois preuve de créativité, même, pour dépenser son argent. Le vrai problème, c'est qu'elle a dû s'endetter pour continuer à donner de l'argent à ses petits-enfants parfois un peu capricieux. Endettés, nous le sommes surtout hors bilan, avec des engagements juridiques qui nous lient et qui amputent fortement notre capacité d'action aujourd'hui (40 M€). C'est une belle performance de tenir ses engagements. En même temps, ce sont des engagements qui nous tiennent pendant plusieurs années encore. Certaines mauvaises langues pourraient même imaginer que ces engagements aient été pris pour d'autres raisons, parfois électorales, en 2014. Il y avait des sénatoriales. Mais aujourd'hui, le Département est une jeune fille endettée qui a du mal à finir ses fins de mois.

## **M. le Président**

Ça, c'est de moi.

## **Raphaël SCHELLENBERGER**

Ça, c'est de toi. Ce qui nous oblige davantage encore à penser aux années qui viennent, et pas seulement à résorber les fins de mois aujourd'hui. Sur cette analyse, M. le Président, vous avez formulé trois vœux. Le courage. C'est ce vœu qui se réalise aujourd'hui, car les orientations budgétaires qui nous sont présentées sont empreintes de ce courage. On tire sur le frein à main. Le courage que nous présentons cet après-midi est celui d'affronter de face le défi que nous impose le gouvernement avec l'arnaque budgétaire qu'il a mise en place pour les Départements. Ce courage, nous devons maintenant le mettre en œuvre pour prendre des engagements, également. Pas des engagements de type promesse, mais des engagements en matière d'orientations des politiques et des choix stratégiques du Département. Nous avons tiré sur le frein à main. Il faut aussi que nous choisissons une direction pour repartir, que nous l'annoncions et que nous y allions sans trébucher. Il faut que nous présentions un projet à la population haut-rhinoise, sur lequel nous devons avoir le courage de nous engager, non pas sur une obligation de moyens, mais bien sur une obligation de réussite. C'est cette attitude aussi qu'on attend de nous aujourd'hui. Le signal fort qui a été donné aux élections régionales de décembre en est la preuve. J'en conviens, et j'ai bien entendu, Lara, ce que tu as dit tout à l'heure : avec le peu de perspectives par rapport à 2017, c'est difficile, mais je pense que nous devons nous contraindre tout de même à cet exercice.

Après le courage, c'est l'inventivité que vous souhaitez pour le Département, M. le Président. Cette inventivité qui sera la clé pour tenir les engagements que nous allons prendre. À mon sens, deux outils doivent nous permettre de tracer ces perspectives pour la mise en œuvre de ces orientations

budgétaires. La territorialisation de notre action d'abord. Territorialisation, pas comme une politique qui vise à distribuer de l'argent que nous n'avons plus, mais une territorialisation qui, je souhaite, transpose l'excellente connaissance de notre territoire que porte notre collectivité. Territorialisation aussi des diagnostics de l'action pour que nos politiques, d'autant plus nécessaires maintenant qu'il y a la grande région, grande région qui introduit la distance et qui nous oblige, nous, acteurs de proximité, à être de plus en plus proches de nos concitoyens. Mais la territorialisation, ce n'est pas la cantonalisation. C'est bien l'enjeu départemental vu à l'échelle des territoires. Je souhaite donc une territorialisation comme mode d'action publique et non pas comme outil de politique à part entière. C'est un moyen et non un objectif. La seconde orientation à donner à notre action, c'est de passer enfin en mode projets. Je salue là les initiatives qui ont été déjà largement prises par notre nouveau directeur général des services. Transformation pour travailler en mode projets plus que nécessaire au XXI<sup>e</sup> siècle où notre collectivité ne peut plus se permettre d'être compartimentée et de continuer les uns à côté des autres. Le Département a beaucoup de compétences de gestion, mais cela ne doit pas nous empêcher de travailler en projets, en transversal. En combinant territorialisation et projets, aussi bien dans le fonctionnement des services que dans celui de notre assemblée, nous parviendrons, j'en suis convaincu, à produire le sens et à l'expliquer à nos concitoyens pour donner le deuxième pied à ces orientations budgétaires, première étape de l'énorme restructuration du Département à laquelle nous nous attaquons aujourd'hui et suite à la loi NOTRe. Les jeunes filles du XXI<sup>e</sup> siècle, M. le Président, sont courageuses et inventives.

Enfin, vous nous avez souhaité l'enthousiasme. Cet enthousiasme en matière d'orientations budgétaires, ce doit être celui de défendre la position et le rôle institutionnel de la collectivité départementale. Vous l'avez dit dans votre discours introductif : ne nous résignons pas. Oui, le Département est depuis de nombreuses années la cible de la direction générale des collectivités territoriales. Mais oui, le Département a encore, et je dirais même à nouveau, un vrai rôle aujourd'hui. En 2013, je croyais sincèrement en notre capacité en Alsace à pouvoir nous passer d'un échelon de collectivité en créant une collectivité unique. J'y crois toujours encore, mais la donne a changé. Avec cette grande région, impossible pour bien agir sur le territoire de se passer du Département. Les régions sont trop grandes, trop loin, trop tournées vers l'interconnexion entre agglomérations. Plus personne ne s'y occupe de la ruralité et des espaces périurbains. Et sans le Département, la connaissance du territoire va toujours aller en s'appauvrissant. Alors je crois sincèrement au rôle du Département, notre obligation d'être enthousiastes dans nos missions. J'attends d'ailleurs – et je rejoins les propos qui ont été tenus – que notamment l'Association des Départements de France se bouge et organise enfin une action correcte pour faire pression sur l'État. Ah ! l'enthousiasme de la jeunesse.

M. le Président, Mme la Vice-présidente, je soutiens ces orientations budgétaires parce qu'elles sont la première étape de la définition du nouveau rôle du Département. Nous avons maintenant l'obligation d'écrire la seconde, pour laquelle courage, inventivité, enthousiasme seront bel et bien présents.

### **M. le Président**

Bravo. Un poète qui dit que, derrière chaque jeune fille, se cache une promesse. Nicolas.

### **Nicolas JANDER**

Je suis content de constater que mon collègue Raphaël SCHELLENBERGER s'y connaît en matière de jeunes filles. En tant que Président du groupe UDI et Indépendants, composante de la

majorité départementale autour de notre Président Éric STRAUMANN, je salue les efforts réalisés par tous, sous la houlette de Lara MILLION, pour équilibrer le budget de fonctionnement dans un contexte qui a été rappelé par tous de baisse drastique des dotations de l'État et d'augmentation des dépenses sociales liée notamment à celle du rSa. Aujourd'hui encore plus qu'hier, chaque euro dépensé doit être utile à nos concitoyens. Dans la période de crise que traverse le pays depuis plusieurs années maintenant, les investissements privés se font plus rares. Il ne faut pas, comme le disait un collègue, ajouter de la crise à la crise en stoppant ou en diminuant de façon exagérée les investissements du Département, car l'argent que nous n'investissons pas aujourd'hui sera nécessairement le rSa de demain. Il faut au contraire se concentrer sur les investissements – on l'a dit, 81,5 M€ – et choisir parmi ces investissements les plus structurants pour nos territoires, les plus porteurs d'avenir pour nos entreprises, comme c'est le cas par exemple – et j'ai eu plaisir à l'entendre dans le propos liminaire du Président – pour le déploiement du très haut débit sur tout le territoire d'ici 2022. Enfin, il nous paraît important de rester, sous une forme ou sous une autre, les interlocuteurs et partenaires privilégiés de nos communes afin qu'elles puissent elles aussi continuer à investir. Ce qu'elles ont pu faire grâce à l'effet de levier que constituaient jusqu'à présent les aides du Département. Nous devons continuer à œuvrer pour la solidarité territoriale, notamment avec les communes rurales qui, rappelons-le, représentent 80 % du territoire. Car il est vrai que la politique du Département ne saurait se limiter à une arithmétique financière, au risque d'alimenter le cercle vicieux de la crise et de l'austérité. Merci.

## **M. le Président**

Merci. Daniel.

## **Daniel ADRIAN**

Merci, M. le Président. Je voudrais tout simplement, d'une manière très sereine, rebondir sur les paroles que vient de prononcer Nicolas. Je crois qu'il est important de parler, effectivement, de solidarité. Mesdames et Messieurs, avant tout, je souhaite dire que je suis tout à fait en phase avec ce que nous avons préparé, avec ce que nous a préparé Lara. Il faut le dire, Lara, je félicite ton travail, ta perspicacité, avec un peu d'humour, j'ai envie de dire ta résistance, parce qu'il y a derrière ce travail aussi de la résistance par rapport à nos besoins, par rapport à nos demandes. Mais je veux aussi saluer tout ce qui a été dit et tout ce qu'on va mettre en œuvre pour nos collègues, pour nos routes. Dire merci pour les transports scolaires, c'est important pour tous nos jeunes, pour leurs parents. Cela fait partie de notre aide. Je crois que nous avons là bien travaillé par rapport à la grande région. Saluer aussi l'effort qui est fait pour la culture, parce que, justement, c'est dans les temps difficiles que la culture est importante et l'effort qu'on y fait. Parce que cela nous permet de trouver quelque chose de bon.

Pour moi, il y a un petit bémol, M. le Président, chers collègues. Sur ce bémol, je me suis déjà souvent exprimé ici autour de la table. Ce bémol concerne bien sûr l'aide que nous apportons aux communes, surtout à celles dites « pauvres », je le mets entre guillemets, souvent rurales, pas toujours petites. Il y a un tas de facteurs qui font en sorte que, pour cette partie des communes haut-rhinoises auxquelles nous apportons à travers les PIL, puisque c'est notre dernier programme, de l'aide, cette aide était le levier et souvent le seul, je crois qu'il faut le dire d'une manière très claire, souvent le seul qui leur permettait de réaliser les investissements et les équipements nécessaires, mais juste nécessaires, à leur développement et au bien-vivre parfois minimal des habitants. Là aussi, j'ai entendu les propos de notre Président, cher Éric, et de Lara : nous avons un rôle de solidarité, vous l'avez dit, de proximité à jouer. D'ailleurs, cette solidarité est prévue dans la loi

NOTRe en tant que telle, par rapport aux communes. Si aujourd'hui, nous l'avons bien compris à travers les dernières réunions, il n'y a pas de rallonge pour les PIL en 2016, je souhaite vous dire déjà aujourd'hui : de grâce, n'enterrons pas ces aides en 2017. Laissons-nous le temps ici, autour de cet hémicycle, au moins pour la réflexion et la discussion. Les projets de ces communes sont souvent moyens et petits et presque toujours exécutés par des entreprises issues des PME, petites et moyennes. Celles-ci aussi ont besoin de nous pour vivre. Cela, nous le savons bien.

Pour conclure, M. le Président, un signe fort vis-à-vis de notre gouvernement. Cela a été dit plusieurs fois. Yves l'a souhaité, l'a évoqué. Je crois que oui, il faut un signe fort. C'est vous, M. le Président, qui êtes le mieux placé pour le porter. Il faut le porter. J'ai aussi la conviction que, parfois, les Alsaciens, nous lavons plus blanc que blanc, nous sommes gentils, on est réputés pour être gentils. Mais cela suffit, *ça suffit* [jetz langt's]. Je crois qu'il faut le dire. Merci de m'avoir écouté.

## **M. le Président**

Rémy.

## **Rémy WITH**

Je ne souhaitais pas intervenir, mais tu me tends les bras, mon cher Daniel. Concernant les aides aux communes, notamment le CTV, les PIL, le Président l'a dit clairement, Lara MILLION l'a évoqué clairement : dans nos investissements, sur les 81 M€ d'investissement, la moitié sera des investissements que nous nous engageons à apporter aux communes et aux intercommunalités au travers de contrats qui ont été signés, des engagements qui ont été pris précédemment dans le cadre des contrats de territoire que nous avons conclus. Nous avons travaillé également sur une enveloppe – je remercie Lara d'avoir pu dégager une enveloppe financière pour mettre en place un certain nombre de projets PIL, pour pouvoir permettre à des projets de trouver un cofinancement départemental. Certes, l'enveloppe face aux demandes n'était pas forcément à la hauteur de notre espérance au départ. Mais néanmoins, nous avons réussi à trouver, à pouvoir faire des choix et, sur la base de certains critères, à dégager des priorités. Ce n'est pas terminé, puisque nous ne l'avons pas encore adopté. Vous voyez bien qu'on ne vous l'a pas présenté ici à l'adoption, parce que les discussions continuent. Des bonnes nouvelles semblent aussi s'annoncer, du moins de ce côté. En tout cas, le Président a vu le Préfet, et le Préfet a souhaité que nous puissions nous mettre en rapport avec ses services pour voir comment, au travers de la DETR qui, elle, a augmenté cette année, ou va augmenter cette année, puisqu'il a la chance d'avoir, le Préfet, une mise à disposition de crédits plus importants que les années précédentes, que ces crédits sont fléchés sur des opérations portées par les communes et les intercommunalités sur des bâtiments publics, de pouvoir mettre l'accent sur la mise en conformité de ces bâtiments, tant énergétique que d'accessibilité, et que nous allons, dans les prochains jours, avec les services du Préfet, travailler sur cette hypothèse de voir que l'on pourrait éventuellement apporter les différents projets qui nous ont été présentés au titre des PIL, de pouvoir les transférer sur la DETR, et comme la DETR n'est pas cumulable avec des subventions départementales, de pouvoir dégager la liste des PIL vers la DETR, en ce qui concerne les bâtiments, de pouvoir nous permettre de revoir notre positionnement par rapport à ce que nous avons arrêté, et de pouvoir ainsi, peut-être, revoir le montant de l'aide que nous apportons à nos PIL, tout en restant bien sûr dans les critères que nous nous étions fixé pour que nous ne fassions pas d'impair par rapport au travail qui a été fait. Mais cela permettrait d'apporter une subvention un peu meilleure, un peu plus incitative que celle que nous avons affichée ici, et d'un autre côté, de pouvoir rattraper un certain nombre de dossiers et de projets dans le cadre bâtimentaire qui

n'auraient pas eu de subvention du tout et qui pourraient être récupérés sous la DETR de l'État. Je crois qu'on est en train de travailler. C'est un travail qui continue. Je tenais à apporter ces précisions pour rassurer les uns et les autres. Je ne sais pas comment on sortira de ces négociations, mais je pense qu'à la fois du côté du Préfet, d'après le Président... De notre côté, du côté de l'Association des Maires, la volonté est clairement partagée pour essayer de trouver une solution qui soit satisfaisante pour tout le monde et permette, effectivement, de consommer les crédits, de pouvoir satisfaire les projets qui sont mûrs pour 2016 et de pouvoir ainsi utiliser à la fois les différentes enveloppes disponibles pour faire en sorte que personne ne reste sur le bord de la route.

## **M. le Président**

Merci Rémy. Je rencontre régulièrement mes collègues à Paris qui sont parlementaires et Présidents de Conseils départementaux. Je peux vous dire que le climat est extrêmement lourd. J'en rencontre beaucoup qui vont augmenter les impôts, pas de 5 %, de 20 % dans le Grand Est. Il y en a qui vont augmenter de 20, de 30. Certains vont augmenter de 60 % leur fiscalité. Lorsqu'on discute entre nous, on est l'un des rares Départements à poursuivre une aide aux communes. Parce que, partout, ils ont arrêté complètement les aides aux communes. Je pense qu'on a essayé quand même de trouver un modus vivendi, une voie du milieu. Elle est certes très étroite, mais défend les intérêts de tout le monde. Il faut quand même relever l'effort. Encore 40 M€ pour les tiers cette année. Lorsque je dis cela à mes collègues, ils font les gros yeux : « Comment tu fais ? » On fait aussi beaucoup d'économies en interne, cela a été rappelé. On est pédagogiques, et cela se passe objectivement relativement bien avec les associations, qu'on gère à l'extérieur, à qui on demande aussi de faire des efforts. Parce qu'il n'y a pas que notre administration qui doit faire des efforts. On regarde comment fonctionnent ces associations. Tu l'as dit tout à l'heure. On voit que certaines ont des coûts de fonctionnement qui dépassent des ratios moyens. Elles sont également obligées de faire des efforts, commencent, nous faisons des efforts. Je crois que cela commence à prendre auprès de nos tiers. Par contre, il y a l'échéance de 2017. 2015 : il y a dix Départements en cessation de paiement. Mais vraiment en cessation de paiement : tout simplement, ils ne paient plus le rSa. C'est aujourd'hui la CAF qui avance les sous, en quelque sorte. 2016 : il y en aura 40, qui vont se rajouter. Et 2017 : ils seront tous en cessation de paiement avec le modèle économique actuel. Je ne sais pas ce qu'il va se passer en 2017, si on va tous être placés sous administration judiciaire par le Préfet, sous la tutelle du Préfet. Mais c'est quand même une perspective qu'on va, avec intelligence, éviter. Je vous assure : la performance qui a été réalisée là est quand même exceptionnelle par rapport à ce que je vois par ailleurs. Quand on voit nos amis du Bas-Rhin, ils ont augmenté les taux : ils sont plus élevés. Ils les ont augmentés dans des proportions bien plus importantes. Moi, je pense qu'on a trouvé la moins mauvaise solution possible pour faire face à cet environnement extrêmement difficile. 2016 : on l'a dit, on savait qu'on allait arriver à équilibrer. Je suis quand même plus inquiet pour 2017. Parce qu'il faudra baisser encore dans les mêmes proportions. Ça va être une autre paire de manches. Alors, on entend ici ou là que 2017, cela n'aura échappé à personne, va être une année électorale et que, peut-être, le gouvernement va étaler la baisse programmée en particulier pour les Départements. Ils sont parfaitement conscients – ils ne sont pas confiants, mais conscients – des difficultés qui se dessinent. Je suis aujourd'hui assez confiant sur la question du rSa, parce qu'il y a une prise de conscience très nette. Aujourd'hui, on discute simplement du montant qui va être récupéré par l'État. Je rappelle, grosso modo, je ne rentre pas dans le détail : 100 M€ de rSa, 50 M€ de compensations de l'État et 50 M€, en quelque sorte, sur fonds propres. La discussion aujourd'hui avec l'État, c'est de dire : évidemment, ils récupèrent les 50 M€ qu'ils ont déjà mis auparavant. Cela, on ne discute pas. Mais ils voudraient nous demander 10, 20, 30, 40 voire 50 – le restant. Donc là, on va se retrouver avec la même situation actuelle. C'est d'ailleurs le monde à l'envers. On sera obligé de financer sur notre budget des compétences de l'État. Ce sont

les discussions en cours, mais vous prenez 50 M€, vous multipliez par 100 Départements, vous voyez la somme que cela représente au niveau national.

Ensuite, sur la dotation de l'État, c'est bien, on est contents. Mais, en fait, l'État nous a piqué 14 M€. Sur ces 14 M€, ils en prennent 7, qu'ils recentralisent en quelque sorte et qu'ils réinjectent dans les territoires. Mais, en fait, c'est notre argent qui est redistribué. C'est notre argent qui est distribué aux collectivités. Mais c'est une bonne chose. Le Préfet avec qui nous entretenons d'excellentes relations nous propose qu'on travaille ensemble pour fixer les critères d'attribution pour ces 7 M€. En fait, ce sont nos 7 M€. Ils ne les ont pas cherchés ailleurs. C'est la moitié de la compensation. Tout en sachant que l'État est parfaitement conscient qu'il risque une crise très forte dans les travaux publics : - 7% dans l'investissement public l'an dernier ; cette année, cela va être encore plus fort. S'il n'y avait pas cette dotation, ce serait sincèrement encore plus difficile pour les entreprises de travaux publics. L'État en a conscience, mais vous voyez bien par quel circuit passent ces financements. On assiste vraiment à une nouvelle forme de recentralisation, ce qui est contraire à l'esprit de décentralisation.

La fiscalité qu'on lève, bien sûr, c'est le foncier bâti. Parce qu'on n'a plus d'autre levier fiscal. Et puis, cela reste marginal. À la limite, on pourrait très confortablement dire : « Je n'augmente pas les impôts. » Cela va encore compliquer, pour nous, les conditions d'attribution des dotations de l'État. Et puis un jour, si vraiment on reste parmi les derniers et qu'on appelle l'État au secours, le Préfet va dire : « Vous augmentez d'abord votre fiscalité, vous vous mettez à la moyenne. » Il vaut mieux aller par petits pas. Au début, on était partis sur l'idée de ne pas augmenter les impôts. On va le faire. On aura une première augmentation cette année. Je ne pense pas que l'an prochain, on va poursuivre ce mouvement. Parce qu'on va observer quelles sont les règles que le gouvernement va édicter à ce moment-là. Il faudra regarder en 2017 comment l'État va se comporter. Parce que si, vraiment, il fallait compenser les pertes de l'État, ce n'est pas [de] 5 %, c'est [de] 50 % qu'il faudrait augmenter. Sans compter l'augmentation des dépenses sociales.

En tout cas, je remercie tous ceux qui ont travaillé autour de ces orientations budgétaires. Nous aurons évidemment encore un débat au moment du Budget. Mais je crois que les principales lignes sont tracées. J'ai aussi vu en page 19 qu'on applique déjà par anticipation les recommandations sur l'orthographe, parce qu'il manquait l'accent circonflexe sur les aînés. Fabienne a demandé la parole. Est-ce qu'il y a encore des questions, des observations à formuler ? Fabienne, pour la lecture du rapport.

Fabienne ORLANDI

## **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016**

Le Conseil départemental prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2016.

### **M. le Président**

Qui est contre cette prise d'acte ? Une abstention : Marie-France VALLAT. Cette communication est adoptée. D'accord. Raphaël ?

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Alors, M. le Président, j'aimerais juste prendre la parole pour un commentaire sans rapport. Parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de rapport de la deuxième Commission chargée du développement économique. Mais on a bien compris dans le débat d'Orientations budgétaires que le développement économique de notre territoire est la clé, aussi, pour notre département, aussi bien pour son côté social que sa fiscalité, que sa dynamique de territoire.

M. le Président, je vous prends au mot et je vous assure de ma détermination sans faille à ne pas me résigner. Aussi, j'aimerais profiter de cette intervention pour lancer un avertissement. Je crois sincèrement que notre assemblée n'est pas seulement un rassemblement de bons et loyaux gestionnaires. Nous sommes d'abord des élus choisis pour faire des choix et mener des politiques proactives. Nous avons été désignés pour porter un territoire et son développement. Notre rôle est aussi celui de faire la transparence sur les processus de décision, le mode de fonctionnement de notre pays et de son niveau de sclérose. Nous ne l'expliquons pas... Si nous le l'expliquons pas, personne ne le fera. Je prends mon rôle de benjamin de cette assemblée au sérieux pour bousculer les habitudes et lancer cet avertissement.

Notre pays est dans une situation critique. Alors que, dans toute l'Union européenne, l'activité reprend et des emplois sont créés, chez nous, en France, rien : le chômage augmente – avec un accent circonflexe. Pas de reprise économique, pas de création d'emploi, mais une hausse du chômage, une hausse des allocataires du RSA par répercussion. Notre gouvernement se révèle complètement incapable d'apporter la moindre solution. Alors on discute : déchéance de nationalité ou pas ; accent circonflexe ou pas. Pour ma part, cette intervention, je la signerai en forme d'apostrophe. Car il y a des énergies, il y a des projets et il y a des gens qui osent. Mais notre système les enferme, les noie dans une bureaucratie tatillonne.

Ce propos n'a pas l'intention d'être généraliste ; il est très précis et illustre un exemple qui me scandalise. Mardi dernier, le 2 février, se tenait à la préfecture du Haut-Rhin la Commission départementale d'aménagement cinématographique. Issue d'un autre temps, cette instance est supposée émettre un avis contraignant sur tous les projets d'installation de cinémas dans le département. C'est là que les choses deviennent scandaleuses. Le 2 février, était étudié par la CDAC un projet d'implantation d'un cinéma à Cernay, entre autres. Le projet est un investissement de plus de 20 M€ qui donnera de l'activité aux entreprises locales de BTP. C'est l'installation d'un complexe cinématographique, d'un hôtel, d'une crèche d'entreprise, d'un pôle médical, de restaurants. C'est la création pérenne de plus de 150 emplois à temps plein dans un bassin qui en a largement besoin. Mais la CDAC a dit non.

Alors je m'insurge contre cette capacité de notre pays à mettre en place des barrières injustifiées pour toutes celles et tous ceux qui veulent entreprendre. Je m'insurge d'autant plus que le vote de cette commission dans son détail est révoltant. Sur les dix membres qui composaient la Commission, six étaient des élus et quatre des « personnalités qualifiées », entre guillemets. Cinq élus ont voté pour, un élu a voté contre. Ils sont dans leur rôle, représentants de leur territoire et défendant la vision de l'aménagement du territoire et du développement local pour lequel ils ont été élus. Quatre des personnalités qualifiées – en fait, toutes – ont voté contre. J'attends qu'on m'explique en quoi l'avis d'un architecte sur l'opportunité d'installation d'un multiplexe cinématographique a un intérêt quelconque pour le bien public. À ce stade de la procédure, en plus, ce n'était même pas vraiment un projet architectural qui était présenté, mais bien un projet économique. Ces personnalités qualifiées sont juste l'émanation de l'ordre établi, défenseurs des droits acquis et refusant tout espoir dans le futur. C'était mieux avant.

Alors je lance cet avertissement à notre administration bureaucratique, aux défenseurs de l'ordre établi qui empêchent toute initiative, à ce système qui nous sclérose et qui nous étouffe. Nous représentons des territoires qui souffrent et qui ont besoin de liberté d'entreprendre, de créer, d'inventer, d'oser. Je lance cet avertissement car, dans la situation économique que nous connaissons, il y a un risque qu'on ne peut plus méconnaître.

M. le Président, chers collègues, je refuse et refuserai toujours que nos territoires se laissent imposer le diktat de l'ordre établi et de la cohorte de ceux qui ne veulent pas avancer. Nous avons plus que jamais besoin d'oser, d'entreprendre et de créer. Merci.

### **M. le Président**

Tout le monde aura compris que c'était lié au projet de complexe cinématographique, à la fois à Cernay, et à Wittenheim où nous avons également une demande. Le Département d'ailleurs a voté favorablement aux deux projets. Maintenant, cela va arriver au niveau national. Je connais bien le fonctionnement de ces CDAC qui s'appelaient auparavant les CDEC (Commissions départementales d'équipement commercial). La loi a été modifiée parce que la Communauté européenne, l'Union européenne considérait que le fait que les Chambres de métiers et de commerce qui siégeaient auparavant ne pouvaient pas être à la fois juge et partie. Donc, on a remplacé les Chambres de commerce et les Chambres de métiers par des personnes qualifiées. Voilà les raisons de cette modification législative à l'époque. Il y a des pays où il y a une liberté totale d'installation. Après, c'est un choix d'organisation, de distribution, un choix d'aménagement du territoire qu'on peut discuter.

Ce que je regrette, c'est qu'on n'ait pas pu avoir une discussion ici au sujet de ces projets. Parce que, tout simplement, on n'avait pas le temps. D'ailleurs on a reçu les éléments la veille ou l'avant-veille de la CDAC. Donc, après avoir consulté les différents collègues du territoire concerné, j'ai émis un avis favorable pour les deux projets. C'est Pierre qui a représenté la collectivité à la CDAC. Personnellement, pour tout vous dire, j'étais plus réservé sur Wittenheim, parce que je considérais que c'était plus proche de Mulhouse et que cela pouvait peut-être fragiliser Mulhouse. Mais l'usage étant, on suit l'avis des conseillers du secteur. J'ai téléphoné aux uns et aux autres, qui m'ont dit : « On vote oui aux deux » ; j'ai respecté démocratiquement l'avis qui a été donné par nos collègues concernés sur les territoires concernés. De toute façon, maintenant, on part en appel, probablement. La décision va être prise au [niveau] national. Le problème, c'est qu'on a deux projets concurrents qui, objectivement, ne pourront pas vivre simultanément. Cela me paraît difficile. Il aurait été bien de nous laisser par exemple un mois de réflexion pour qu'on discute ici sur la nature du projet, qu'on puisse arrêter une position. Mais la règle est ainsi faite qu'on est saisi très rapidement de projets qui apparaissent comme cela. Moi, j'ai découvert cela il y a trois semaines ou il y a quinze jours, l'existence de ces deux projets. Mais je pense qu'il y en a un qui a essayé de prendre l'autre de court, je ne sais pas lequel, et que, sachant qu'une demande a été déposée à un endroit, l'autre a décidé de déposer également une demande. Ce sont des règles de la concurrence. Je ne sais pas si elle est saine ou loyale, mais chacun a essayé de se placer, ce qui est compréhensible.

On poursuit, avec la quatrième Commission. Pardon, Philippe.

### **Philippe TRIMAILLE**

Simplement, je me permets de réagir. Moi, j'interprète l'intervention de mon collègue Raphaël comme une demande de suppression de la CDAC. Je pense qu'il est important qu'on ait une

régulation, même si cela doit être effectivement une régulation éclairée. Nous devons aller dans le sens du développement, du dynamisme économique. Je suis tout à fait d'accord. Mais d'une manière régulée et cohérente. C'est-à-dire qu'il faut aussi reconnaître la nécessité qu'il y a d'éviter que des projets qui veulent se développer, ce qui est une très bonne chose, soient susceptibles de fragiliser d'autres réalités existantes. Donc, la régulation, pour moi, est importante. Est-ce qu'elle est bien réalisée actuellement ? Là, effectivement, la question peut se poser. Parce qu'on a parlé de deux projets concurrents sur lesquels les instances qui statuent sont différentes. Ce ne sont pas les mêmes qui votent, si j'ai bien compris, puisqu'on n'est pas sur le même territoire. Donc, là, je me demande où peut se faire, ou comment se fait la régulation, si on n'a pas cette cohérence au niveau des instances.

### **M. le Président**

En la matière, il y a un paradoxe français : c'est la France qui est le pays le plus réglementé, et c'est la France qui a, par habitant, la taille de surface commerciale, l'une des plus élevées d'Europe. Il y a un paradoxe. Le fait d'essayer de réglementer n'empêche pas la prolifération de zones commerciales. Donc, certains opérateurs sont très inventifs pour imposer leur projet. De toute façon, je pense que les deux n'auraient pas pu réaliser leur projet à quinze kilomètres de distance. Il y aurait eu certainement l'un des opérateurs qui aurait renoncé à son projet, pour des raisons purement économiques. Tout en sachant que je ne connais pas exactement les tenants et les aboutissants des deux projets concernés.

On peut poursuivre avec la quatrième Commission. Alain.

### **Alain COUCHOT**

Merci, M. le Président. Deux délibérations concernant les personnes âgées ont été débattues en Commission ce matin. La première concerne le souhait de l'EHPAD de Kunheim de sortir du dispositif de tarification contrôlée qui nous permet de modéliser une convention type à appliquer en pareil cas. La deuxième concerne les nouvelles modalités de financement de la dépendance dans les accueils de jour, imposées notamment par la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Elles vont vous être présentées, si vous le permettez, par la Vice-présidente de la Commission.

### **M. le Président**

Karine ? À moins qu'il n'y ait des questions ? Karine.

### **Karine PAGLIARULO**

#### **CONVENTION D'HABILITATION A L'AIDE SOCIALE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve la convention-type, jointe en annexe à la présente délibération, relative aux modalités de détermination des tarifs d'hébergement et de prise en charge par l'aide sociale départementale pour les établissements demandant à sortir de la tarification contrôlée,

- autorise le Président du Conseil départemental à signer, sur la base de cette convention-type, les conventions particulières avec les représentants habilités des structures concernées.

**M. le Président**

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adoptée.

**Karine PAGLIARULO**

**NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT DE LA DEPENDANCE DANS LES ACCUEILS DE JOUR POUR PERSONNES ÂGEES DEPENDANTES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve les nouvelles modalités de financement de la dépendance des services d'accueil de jour « autonomes » et « annexés à un EHPAD » pour personnes âgées, qui entreront en vigueur au 1er mars 2016, telles que précisées dans le rapport joint en annexe,
- approuve en conséquence, selon le modèle joint en annexe, l' « avenant type à la convention relative au versement par dotation globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement », applicable aux EHPAD avec accueil de jour dont la convention APA est en cours de validité,
- approuve, selon le modèle joint en annexe, la « convention-type relative au versement par dotation globale de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement », applicable aux EHPAD avec accueil de jour renouvelant leur convention tripartite (valable 5 ans),
- approuve, selon le modèle joint en annexe, la « convention-type relative aux services d'accueil de jour « autonomes » pour personnes âgées du Haut-Rhin »,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, avec les structures concernées, un avenant ou une nouvelle convention établis sur la base des modèles-type précités.

**M. le Président**

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

On passe à la cinquième Commission. Rémy.

**Rémy WITH**

Rapidement, on n'a qu'un rapport. C'est aussi une régularisation d'une situation ou plutôt d'une interprétation entre, je dirais, la labellisation ARS et les structures non labellisées, projets présentés en ce qui concerne les maisons de santé. Nous avons souhaité, au travers de ce rapport, essayer d'uniformiser notre positionnement et prendre en compte l'ensemble des projets présentés et faire

abstraction de la labellisation. Mais je pense que le rapporteur peut présenter la version officielle de la délibération.

### **M. le Président**

Bernadette.

### **Bernadette GROFF**

#### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE SUPPRESSION DE LA CLAUSE SUSPENSIVE DE LA LABELLISATION PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ POUR LES PROJETS DE MAISONS DE SANTÉ**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide de supprimer la clause de labellisation inscrite pour les projets de création de Maison de Santé de Folgensbourg (CTV I et II des Trois Pays) et Guémar (CTV II - Piémont Val d'Argent Pays Welche).

### **M. le Président**

Merci Bernadette. Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Délibération adoptée. Michel HABIG

### **Michel HABIG**

M. le Président, un seul rapport, qui est relatif à la politique environnementale de notre Département. Il fait le point sur les actions menées dans le cadre du développement durable, tant en interne qu'en externe, en soutien de nos partenaires et de la population avec un focus sur les actions du programme opérationnel 2014-2020 de PLANETES 68. Le rapport fait 45 pages. Je vous incite à le lire, si cela n'est déjà fait. Vous avez également sur la table la synthèse du rapport annuel de développement durable 2015 qui concerne toute notre politique dans laquelle nos directions œuvrent transversalement, notamment dans le cadre, je l'ai dit, de PLANETES 68. Le Département est un acteur majeur du développement durable sur son territoire, que ce soit dans ses actions environnementales, gestion des rivières, gestion des barrages, GERPLAN, politique de l'eau, préservation des espaces naturels et des zones humides, mais également par son action forte pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Le Département participe fortement à l'épanouissement de tous ses habitants de par la présence à tous les âges de la vie de ses services sociaux et grâce à ses appuis aux associations à la culture et au sport. Son accompagnement dans les filières courtes est également exemplaire, ainsi que son implication dans les économies d'énergie dans les logements sociaux et, plus récemment, dans la production d'énergie renouvelable. Malgré le contexte, nous l'avons entendu, budgétaire difficile, le Département poursuivra ses efforts dans tous ces domaines en 2016. Voilà pour le propos liminaire. S'il n'y a pas de question, la délibération.

#### **SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ANNÉE 2015**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le rapport relatif à la politique de Développement Durable pour l'année 2015.

## M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

On passe à la dixième Commission. Un rapport relatif au rSa. Le Département du Haut-Rhin compte à ce jour plus de 20 000 (20 201) foyers qui sont allocataires du revenu de solidarité active. On a dépassé le seuil historique. C'est la première fois qu'on dépasse le seuil de 20 000 foyers qui bénéficient de ce rSa. Depuis 2010, le nombre de ces foyers à charge de la collectivité a augmenté de 61 %, et la dépense d'allocation de pratiquement 40 % (39 %). On peut faire peut-être un constat d'échec du rSa, puisque le revenu de solidarité active est devenu une prestation d'assistantat. En tout cas, le point d'interrogation existe, c'est ce qu'il y a dans le rapport. Puisque cette prestation n'a en effet pas diminué de manière significative le nombre, le niveau de la pauvreté et n'a globalement pas amélioré le retour à l'emploi des allocataires. Évidemment, la crise a eu raison des offres d'emplois disponibles, et la montée en puissance du rSa dans notre département est intervenue en pleine récession. Donc, certaines personnes vivent malheureusement uniquement du rSa, sans perspectives, alors même que cette prestation se voulait novatrice à l'époque, en favorisant le retour à l'emploi. La complexité de la prestation a contribué à piéger les ménages dans l'inactivité et la pauvreté, dans la continuité des limites du RMI de l'époque, qu'elle visait à dépasser. Afin de maintenir le juste droit à ceux qui ont le plus besoin de ce minima social, le Département a désormais engagé une mission de contrôle des bénéficiaires du rSa et de tous les segments du dispositif. On l'a dit lors des discussions budgétaires : l'État compense de moins en moins la dépense d'allocation du rSa : 50 M€ à notre charge sur nos fonds propres. Cumulé à une baisse globale des dotations de l'État, cet effet ciseau impact grandement nos marges de manœuvre, et notamment nos politiques d'investissement. Si l'État devait renationaliser le rSa, et si on se retrouve avec 50 M€ de marge de manœuvre, on n'aurait pas des discussions budgétaires tendues, ou d'orientations budgétaires aussi tendues. S'agissant de notre collectivité, les différents leviers ont été activés et développés. On consacre 10 M€ par an à la politique d'insertion qui permet de soutenir les emplois aidés et les mesures d'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Et, on l'a dit tout à l'heure, les Départements ne peuvent plus être les seuls payeurs d'une allocation en croissance exponentielle, dont le montant d'ailleurs est fixé par l'État. Les contributions d'attribution sont fixées par l'État. De nombreux freins culturels, mais aussi réglementaires, empêchent les évolutions et l'adaptation aux réalités de terrain et du quotidien.

Dans le cadre de la libre administration des collectivités locales, le Département du Haut-Rhin entend prendre ses responsabilités dans ce champ qui lui incombe, celui de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, en soumettant le versement de l'allocation à une contrepartie qui se matérialise par une activité de bénévolat. On se place donc dans une logique de donnant-donnant : le bénéficiaire du rSa pourrait effectuer une moyenne de 7 heures hebdomadaires de service individuel bénévole auprès d'associations, évidemment, auprès de collectivités, auprès d'EHPAD par exemple, qui, on le sait, ont de grands besoins. Lorsque je parle d'une moyenne de 7 heures, ce temps peut-être éventuellement – on en discutera dans un second temps – mensualisé, voire trimestrialisé. Il pourrait effectuer 30 heures une semaine et peut-être moins en fonction de l'offre de bénévolat qu'il trouvera, et donc répartir ce temps de travail.

Cette activité bénévole permettrait de casser le mur des représentations et de véhiculer une meilleure image de ce public, d'assurer le juste droit à une prestation de solidarité, mais aussi de devoir. C'est d'apporter sa contribution à la société et aussi aux bénéficiaires du rSa de passer du statut d'usager à celui de bénévole actif et reconnu. Par cette activité bénévole, il s'agirait de mettre

les bénéficiaires du rSa dans l'action cheville ouvrière à partir de laquelle pourrait se développer le changement.

Les bénéfices attendus sont nombreux. D'abord, redonner du pouvoir d'agir aux bénéficiaires du rSa. Surtout, leur permettre de reprendre confiance, d'être utiles, de se sentir utiles, d'acquérir une autre estime de soi et d'accéder à la reconnaissance. Et également, et cela me paraît très important, il s'agit de minimiser le phénomène d'isolement et renforcer les liens et les repères. Mettre à disposition leurs connaissances, compétences, savoir-faire ; en acquérir de nouvelles ; rester insérés dans la société dont les process en milieu professionnel évoluent perpétuellement ; valoriser et reconnaître certaines pratiques du bénévolat, comme des stages ou en tant qu'expériences pouvant même déboucher à terme sur un emploi. L'important pour nous est de ne pas se déconnecter du monde du travail et, surtout, de ne pas se déconnecter des autres.

Ces deux axes se combinent afin de promouvoir le bénévolat pour tous et le pouvoir d'agir citoyen. Concrètement, il s'agit de conditionner le versement du rSa à la réalisation d'une activité sous la forme d'heures de bénévolat. Donc, il ne s'agit pas de travail, au sens juridique du terme, mais de bénévolat, au service d'une structure telle qu'une association ou une collectivité, à raison toujours, je l'ai dit, d'une moyenne de 7 heures hebdomadaires. Ces dynamiques s'appuient sur, d'abord, la mise en place d'un comité de pilotage qui est destiné à affiner l'initiative, à définir son périmètre opérationnel et donc à le piloter. Je vous propose que ce soit ma Vice-présidente, Mme MEHLEN, qui [devienne] présidente de ce groupe de pilotage, qui sera composé d'élus. Il pourra s'ouvrir à des représentants du monde associatif, des collectivités locales, voire également même des bénéficiaires du rSa.

Le deuxième axe est la création d'une plateforme des offres du bénévolat, qui sera gérée par le Département afin de faciliter la démarche pour l'ensemble des parties, c'est-à-dire le suivi des offres, une bonne répartition territoriale – je sais que ce n'est pas facile –, avec un bénévolat forcément de proximité, puisque les gens n'ont pas nécessairement un véhicule pour se déplacer, et aussi pour permettre de mesurer l'évolution du dispositif. Cette plateforme, évidemment, sera un support informatique, un site où les personnes offrent des places de bénévoles pour rencontrer celles qui cherchent à réaliser des activités bénévoles. Ensuite, une communication claire et ciblée, à l'attention des partenaires délégataires de la politique d'insertion des allocataires, des associations, des collectivités, enfin de toutes les structures qui peuvent accueillir des bénévoles.

Voilà ce que je vous propose. On en a déjà discuté. Il s'agit aujourd'hui d'une simple délibération de principe. Il faudra ensuite mettre cette délibération en musique, ce qui est, je le reconnais, quand même plus complexe. Mais le fait de choisir la forme du bénévolat est quand même objectivement relativement simple à mettre en œuvre, puisque le bénéficiaire nous remettra trimestriellement une attestation d'une association d'une collectivité qui indiquera qu'il a réalisé X heures de bénévolat au cours du trimestre. Il n'y aura pas de charge de travail significatif supplémentaire pour le Département. Bien entendu le Département ne va pas encadrer ces bénévoles. Mais je pense qu'il y a sur notre département suffisamment d'associations, suffisamment d'EHPAD qui sont prêts à accueillir des bénévoles pour absorber cette offre.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. C'est Marie-France VALLAT qui prend la parole.

### **Marie-France VALLAT**

Merci, M. le Président. Si je partage bien l'objectif que vous avez énoncé de placer les bénéficiaires du rSa dans une dynamique positive – parce que, pour moi, il est essentiel que chaque personne de

notre société puisse vivre dignement et que le rSa de toute façon ne le permet pas vraiment –, il faut bien le reconnaître, je m'interroge quant au dispositif qui est mis en place. Car, s'il peut convenir aux personnes les moins cassées de notre société, je ne suis pas sûr qu'il produise son effet pour les personnes les plus en précarité. Ce qui signifie que ces personnes sont susceptibles de perdre le peu qu'il leur reste pour vivre ou plutôt pour survivre, parce que je crois qu'effectivement, je ne suis pas sûr qu'on puisse vraiment vivre avec le rSa. Donc, je ne m'oppose pas du tout à l'idée d'imaginer de nouveaux dispositifs permettant d'aider les personnes à sortir de leur précarité. Aujourd'hui le Département investit dans les structures d'insertion, vous l'avez mentionné, la somme qui est mise à disposition justement pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa pour retrouver le chemin de l'emploi classique, parce que c'est quand même cela l'objectif. Je crois que c'est une bonne chose. Mais comment les actions de ces structures d'insertion s'articuleront-elles avec celles des bénévoles dans les collectivités ? Collectivités qui fournissent des chantiers aux structures d'insertion. N'allons-nous pas les mettre en difficulté ?

Pour ma part, j'entrevois une difficulté certaine pour de nombreux bénéficiaires du RSA en grande précarité pour trouver un point de chute pour effectuer ces heures de bénévolat. Vous l'avez cité : plus de 20 000 foyers allocataires, cela fait beaucoup de monde. Si le bénévolat est une bonne idée en soi, il me semble qu'il ne peut pas se passer d'un accompagnement personnalisé qui me paraît indispensable pour réussir à aller vers l'emploi, parce que c'est bien l'objectif de réinsertion des personnes dans l'emploi classique. Les collectivités, maisons de retraite ou associations seront-elles capables de faire cet accompagnement ? C'est une question que je me pose.

Je crois qu'aujourd'hui, il existe des réflexions d'associations, en particulier comme celle d'ATD Quart Monde, qui travaillent sur le projet des territoires et chômeurs de longue durée. Il existe déjà des expérimentations en cours, qui pourraient peut-être nous guider dans la mise en place de nouveaux dispositifs plus incitatifs. On peut également parler des expériences d'autres structures telles qu'Emmaüs, par exemple. Je pense qu'effectivement, ce sont des structures qui ont une connaissance très bonne, justement, des personnes en grande précarité. Je pense que leur regard devrait être extrêmement utile à la mise en place des dispositifs. Par ailleurs, les maisons de l'emploi et de la formation sont également en réflexion dans ce domaine. Je pense qu'elles pourraient être également interrogées. Mais vous avez dit qu'il pouvait y avoir des représentants d'organismes hors Département qui pourraient participer à ce comité de pilotage. Je pense que leur regard et leur expérience seraient particulièrement utiles à la mise en place de ce dispositif.

Donc, si je partage ce désir de réduire l'isolement des bénéficiaires du rSa, j'ai vraiment besoin de connaître quel sera l'approfondissement du dispositif de service individuel bénévole avant de l'approuver.

## **M. le Président**

Fatima JENN.

## **Fatima JENN**

M. le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Bien sûr que je ne reviendrai pas sur le contexte qui nous amène à nouveau aujourd'hui à une délibération sur l'aide financière et l'accompagnement social que la collectivité apporte à 20 200 foyers haut-rhinois par le biais du revenu de solidarité active. Vous l'avez dit, c'est pour le Département une charge qui explose, qui n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années, et aucun indicateur économique ne peut

aujourd'hui nous rassurer sur cette évolution. La situation de l'emploi se dégrade encore, et on peut supposer sans risque de se tromper que, lorsque l'emploi reviendra enfin peut-être un jour, les chômeurs de très longue durée en fin de droit à Pôle emploi depuis longtemps seront les derniers à retrouver le chemin de l'emploi, à supposer qu'ils en aient encore la capacité mentale et physique. Il nous faut donc bien répondre à la gravité de cette situation par une politique forte et engagée à mener par l'État, par les communes, qui sont le premier échelon de la proximité, et bien entendu, en premier lieu, par le Département, qui est, par ses compétences, le premier chef de fil de l'insertion. En tant que Présidente de la dixième Commission, j'y prends toute ma part.

Je défends avec toute l'énergie que vous me connaissez l'exigence d'une mobilisation forte de la collectivité pour venir en aide aux plus démunis et aux plus fragiles de nos concitoyens. Je défends l'exigence de ne laisser personne au bord de la route [ayant] besoin de notre solidarité. Je défends l'innovation sociale pour rechercher et trouver les bonnes solutions. Je défends pour les personnes concernées le souci de les remettre dans une direction positive, de les aider à retrouver leur pouvoir d'agir, comme vous venez de le dire, M. le Président, sur leur vie, sur leur destin, sur leur parcours personnel et sur leurs relations sociales. Il faut qu'ils sortent de la spirale négative qui va de la perte d'emploi à la perte de leur santé, qui va de leur pauvreté à leur grande solitude affective et culturelle.

Oui, les bénéficiaires du rSa, pauvres de longue durée, sont dans une situation de plus en plus préoccupante : solitude, dégradation de la santé, perte totale de confiance en soi, et plus encore de confiance en l'autre, mal-bouffe, mal-vie et mal-être. Oui, les bénéficiaires du rSa, pour beaucoup d'entre eux, ont besoin de notre accompagnement. Pour certains, cela ne sera peut-être qu'un coup de pouce ; pour d'autres, cela sera une intervention plus lourde, plus dure dans la durée, agissant en même temps ou dans une autre priorité sur tous les aspects de la vie. Bien sûr, je ne vous cache pas que je rêve qu'ils retrouvent tous le chemin de l'emploi, de la vie sociale et de l'insertion.

La pauvreté n'est pas une cause de nos difficultés, mes chers collègues, difficultés économiques et sociales, mais bien sûr une conséquence. Il faut s'attaquer à cette pauvreté en amont et en profondeur. Les gens ne sont pas des chiffres, mais des personnes qui vivent des situations qu'il nous faut comprendre pour pouvoir les accompagner vers une sortie digne et vers l'emploi. J'entends dire parfois : « Encore faut-il qu'ils le veuillent, que la majorité le veuille ». Je rencontre au quotidien des personnes concernées par cette aide, et je suis à chaque fois sidérée par ce qu'ils m'expliquaient, autant qu'admiration de leur motivation et de leur énergie pour combattre la pauvreté.

Je pourrais vous dire quelques situations vécues, parmi beaucoup d'autres, à l'appui de ce que je vous exprime, mais on n'a pas le temps. Mais si vous voulez, on peut en parler tout à l'heure. Je pourrais aussi vous expliquer pourquoi, dans de nombreux cas, c'est le système lui-même qui freine la reprise du travail et maintient les personnes en situation de rSa. Mais cela sera trop long de vous détailler cela aussi. Le Département n'a pas les moyens d'action, bien sûr ; seul l'État est en mesure de réformer ce système, mais il ne le fait pas, bien sûr.

Vous proposez une solution pour responsabiliser les personnes en les engageant dans une contrepartie à l'aide sociale et financière dont [elles] bénéficient. Ma préoccupation est de responsabiliser l'environnement social de cette personne, les voisins, les associations, les élus de proximité, les professionnels et l'action sociale à l'accueillir dans la vie sociale, à ne laisser personne isolé, coupé de la vie publique. Là est mon premier souci et, j'en suis sûre, la seule clé de l'insertion. La seule est la voie de l'innovation.

Vous proposez d'associer ce que vous appelez le bénévolat au bénéfice du rSa. Je regrette l'usage de ce terme dans notre délibération. Pourquoi ? Les mots ont un sens. Être bénévole, c'est s'engager généreusement et volontairement pour une cause humanitaire ou citoyenne. C'est agir pour les autres sans attendre quoi que ce soit en retour. Être bénévole ne peut pas être une obligation. Parler de bénévolat obligatoire est un contresens, et utiliser dans notre délibération cette idée ne peut être que préjudiciable à la compréhension même des bénévoles associatifs par nos concitoyens. C'est donner une fausse idée et c'est faire du mal aux dizaines de milliers de bénévoles qui, tous les jours, s'investissent au service de tous – et nous avons tant besoin de leur générosité et de leur engagement. Le bénévolat est une activité productive, socialement rentable. Mais nous avons besoin de vrais bénévoles, motivés et engagés, pas obligés. Certains bénévoles... certains bénéficiaires du rSa peuvent l'être, bien sûr, mais pas tous. Certains auront surtout besoin d'un vrai accompagnement vers leur projet, d'autres sont malheureusement trop cassés par la vie. On ne fait pas travailler des invalides.

Et puis, n'oubliez pas, chers collègues, ce qu'est d'abord le rSa : c'est un minimum vital pour des personnes, des enfants, des jeunes, des adultes, des femmes seules qui n'ont aucune autre source de revenus. Priver du minimum vital des enfants scolarisés, des jeunes sans expérience professionnelle, des adultes en mauvaise santé, inaptes à l'emploi, des quinquagénaires refusés par les entreprises, des personnes sans moyens de locomotion, des mamans en charge d'enfants en bas âge : c'est tout simplement impossible.

Je ne m'opposerai pas, bien sûr, à votre décision, si cela peut vous rassurer. Mais je tenais vraiment à vous expliquer ceci et surtout à vous inviter à apporter, demain, votre soutien sur une nouvelle approche de l'accompagnement des personnes allocataires du rSa, que je préconise et que je souhaite également expérimenter. Je proposerai bientôt une expérimentation, un accompagnement par la mutualisation de moyens, par l'échange de services et de savoirs, par les solidarités actives. Je crois énormément en l'économie sociale et solidaire pour vaincre la pauvreté et développer l'emploi. Je crois en la proximité pour l'accompagnement. Nous avons à sortir d'une logique purement gestionnaire et technocrate – les chiffres et les règles – pour entrer dans une logique humaine et entrepreneuriale – les personnes et leurs projets – : c'est la seule solution pour nous en sortir à mon sens, mes chers collègues. Je vous remercie.

### **M. le Président**

Merci Fatima pour ton point de vue. Pourquoi « bénévolat » ? Parce que si on dit « travail », on entre dans un cadre juridique extrêmement contraignant. Je pense qu'Olivier va rebondir là-dessus. Deuxième remarque très intéressante : tu as dit qu'il y a des gens qui ne pourront pas aller travailler. S'ils sont invalides, ce n'est pas au Conseil départemental de verser l'invalidité, mais, à mon avis, c'est à la Sécurité sociale. Donc, il faudra peut-être réorienter les bénéficiaires dans le dispositif qui leur convient, éprouver le droit qui existe en fonction de leur situation de santé. Olivier.

### **Olivier BECHT**

Avec le peu de voix qu'il me reste, sans le micro, je ne peux pas le faire. Je ne vais pas du tout intervenir sur le côté juridique. Je pense qu'il faut tenter, de toute manière. Je voudrais juste apporter un soutien à la mesure en disant que, contrairement aux allocations chômage, qui sont un système assurantiel, le rSa est une allocation de solidarité. C'est-à-dire que c'est la société qui vient en aide aux gens dans la difficulté pour une période qui est censée être transitoire. Ce sont les filets

de sécurité sociale que la société assure à chacune et à chacun d'entre nous. C'est l'honneur de notre pays de disposer d'un système comme celui du rSa.

En même temps, comme on le dit, il n'y a jamais de droit sans devoir. Je pense que ce que nous instaurons aujourd'hui – nous sommes les premiers en France à le faire et il faut le saluer – c'est le rappel qu'il doit y avoir une contrepartie au droit. Évidemment, les choses ne sont pas simples. Mais il y a des tas de « petits services », entre guillemets, que les bénéficiaires du rSa à travers le bénévolat pourraient rendre : faire traverser les enfants devant les écoles, préparer les tables dans les cantines scolaires, aider les personnes âgées à faire des courses, aider à nettoyer les routes, les forêts, les collines, proposer des activités sportives à des jeunes qui traînent dans les quartiers, etc. Nous avons un besoin social, et il serait logique, juste qu'il puisse y avoir une contrepartie de la part des bénéficiaires du rSa. C'est aussi leur permettre, également, de revaloriser leur rôle dans la société le temps qu'ils retrouvent une situation d'emploi normale.

Bien sûr, il y a des obstacles. Ils seront nombreux. Je voudrais simplement rappeler ce proverbe qui vient du fond des âges, qui est attribué à Sénèque : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas ; c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. » Merci.

### **M. le Président**

Merci, le poète. On l'avait tous, beaucoup d'entre nous, on l'avait mis dans nos tracts électoraux au mois de mars l'an dernier. À un moment donné, il faut traduire les promesses électorales en actes. On y est. L'idée m'est venue avec les opérations de contrôle qui sont menées. On a certains bénéficiaires du RSA qui commencent à avoir le chaud au derrière et qui viennent prendre rendez-vous avec moi. « J'ai eu un contrôle, M. le Président, et ils veulent me prendre le rSa. » Je dis : « Comment vous occupez vos journées ? » Il me décrit la situation. Il y a des gens qui sont depuis dix ans dans cette situation. Ils habitent chez papa-maman ; ils ne sortent pas ; pas de vie associative. « Vous habitez un village que je connais, il y a au moins vingt associations dans lesquelles vous pourriez vous investir ». « Oh ! non, non, ça ne m'intéresse pas. » C'est là que je me suis dit qu'il y a vraiment le lien entre le bénévolat... On ne le force pas, mais il faut un minimum de contrepartie. En plus, il pourra choisir l'action bénévole qu'il veut mener. S'il s'intéresse au sport, il peut faire une action au niveau du sport. Si c'est une personne qui s'intéresse aux personnes... J'ai posé la question aux directeurs d'EHPAD. Parce qu'on peut avoir des craintes : « Il y a des gens du rSa qui vont débarquer dans vos maisons de retraite ; ça va donner. » On a vu cela l'autre jour d'ailleurs, où des gamines avaient pris des personnes âgées en photo. Vous avez vu ce scandale ? Les directeurs de maisons de retraite me disent : « En fait, on a suffisamment de travail. Elles peuvent accompagner quelqu'un qui est là en permanence. » On ne va naturellement pas les lâcher toutes seules face aux pensionnaires. Mais elles seront là en accompagnement. Quelqu'un qui accompagne une femme de service, lorsqu'elles seront deux, elle va nécessairement lui donner une petite tâche qui va rendre service. À midi, lorsqu'il faut descendre les pensionnaires dans la salle à manger, c'est un travail qui est aujourd'hui d'ailleurs très souvent fait par des bénévoles, cela ne demande pas un investissement fou et ils sont de toute façon encadrés. Le personnel est présent en permanence et on reste persuadés que l'immense majorité des bénéficiaires du rSa pourront réaliser ces petites actions bénévoles. Il ne s'agit pas réellement d'un travail, on est bien d'accord. Mais c'est l'objectif, vraiment, de ce dispositif.

Il y en a certains qui seront incapables de le faire. C'est possible. Mais alors, est-ce que le dispositif du rSa est adapté ? Est-ce qu'on n'est pas dans le champ de la Sécurité sociale ? Donc, la Sécurité sociale, si une personne est invalide, que la Sécurité sociale assure le risque qui se présente. Cela doit exister certainement. On a certainement des gens qui touchent le rSa, dont personne ne

s'occupe réellement et qui sont dans une situation réelle d'invalidité ou qui sont malades. Mais à ce moment-là, ils rentrent dans d'autres dispositifs. En même temps, on ne peut pas, nous, vous vous rendez bien compte... 20 000 bénéficiaires du rSa, c'est objectivement impossible à encadrer. Il faut vraiment que cela se fasse au plus près du territoire, avec la procédure la plus simple possible. Une simple attestation. D'ailleurs, on va vérifier ponctuellement, par sondages, si, effectivement, c'est fait ou pas. Cela me paraît être la procédure objectivement la plus souple pour atteindre ces objectifs.

J'ai fait le calcul : cela fait à peu près 3 500 équivalents temps plein, 7 heures. 3 500, ce n'est pas rien. Mais je pense que, sur tout le département, tous les stades de foot qu'il faut entretenir... D'ailleurs j'en ai parlé... Lorsque c'était dans le journal, j'ai une collègue du Bas-Rhin qui m'a passé un coup de fil tout de suite à 7 heures du matin. Elle m'a dit : « Comment tu fais ? » Parce que, eux, ils ont envisagé la même procédure, mais en passant des conventions avec la Fédération française de football. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui touchent le rSa qui pourront donner un coup de main pour l'entretien des stades de foot. Les maires ici le savent que c'est beaucoup de travail d'entretenir un terrain de foot. Je pense qu'il faut aller vraiment plus loin. Parce que le type qui ne voudra pas y aller, il n'ira toujours pas s'il n'y a pas un minimum d'incitation. Et puis, c'est le juste droit, c'est la solidarité. Mais la solidarité, cela va dans les deux sens. Daniel.

### **Daniel ADRIAN**

Très rapidement, merci, M. le Président. Je voudrais revenir sur ce que nous a dit Fatima. Parce que, juste avant qu'elle ne parle, je disais à ma voisine : « Le terme bénévolat quelque part... pose problème. » Certes, l'action est bénévole. Et juridiquement, elle ne peut être que bénévole, on est bien d'accord. Mais quelque part, trouver volontariat ou partenariat, je crois que c'est important parce que, par rapport à tous les autres bénévoles, Fatima a raison dans ce qu'elle nous a dit. Je crois qu'il faut faire un tout petit peu attention. Ils sont volontaires pour le faire, ils seront volontaires. Et cela va peut-être les aider et les inciter à faire quelque chose. Donc moi, je voulais simplement dire : « Faisons attention à ce mot bénévolat. »

### **M. le Président**

Le bénévolat est juridiquement encadré, parce qu'il y a des problèmes de responsabilité, de rémunération. Le volontariat, c'est déjà encadré juridiquement. Le volontariat, les services longs, etc. Le terme ne vous paraît pas adapté dans son expression, mais c'est juridiquement le cadre de leur intervention.

### **Daniel ADRIAN**

C'est juridiquement le cadre, mais est-ce que dans notre com', est-ce qu'il ne faut pas aller un tout petit peu plus loin, être un petit peu plus précis, et mettre une autre notion ? Je ne suis pas critique. Je suis à 200 % pour cette action, c'est clair. Je voulais simplement attirer l'attention sur ce mot bénévolat, bénévole. C'est comme nos pompiers, une fois qu'ils ont, quand ils touchent... mince, cela m'a échappé... une vacation, ce sont des volontaires ; ils ne sont plus tellement bénévoles, excusez-moi, je ferme la petite parenthèse.

**M. le Président**

C'est un autre sujet.

**Daniel ADRIAN**

C'est un gros sujet, mais c'est quand même un sujet. M. le Président, avec un peu d'humour pour un peu déridier l'ambiance, sur un terrain de foot, certes, mais vu la complexité parfois des terrains de foot, il vaut mieux que certains n'y touchent pas. Il vaut mieux qu'ils fassent autre chose. Mais je dis cela avec humour, excusez-moi. Donc, faisons attention à ce mot, bénévolat. Il faut peut-être, au niveau de la com'... C'est important, croyez-moi.

**M. le Président**

C'est important aussi juridiquement.

**Daniel ADRIAN**

Oui, c'est la seule manière juridique.

**M. le Président**

Soit on est bénévole, soit on entre dans un statut juridique qui est organisé par la loi. Aujourd'hui, vous avez par exemple la validation de l'acquis de l'expérience. Vous pouvez mettre vos années de bénévolat. C'est bénévolat au sens : si vous ne voulez pas le faire, vous perdez vos droits, tout simplement. Vous choisissez librement l'activité que vous voulez réaliser, de manière bénévole.

**Daniel ADRIAN**

Dernier petit point. Les contrôleurs URSSAF savent beaucoup de choses et peuvent vraiment bien nous aider par rapport à ce rSa. Les contrôleurs de l'URSSAF.

**M. le Président**

Karine.

**Karine PAGLIARULO**

Merci, M. le Président. Très rapidement, parce que beaucoup de personnes prennent la parole. Mais c'est tellement important. Donc, vous dire qu'on ne peut que saluer cette mesure, saluer unanimement, parce que nous l'avions tous au programme. On a un devoir de résultat vis-à-vis de nos concitoyens. Je crois que cela, c'est déjà une première chose.

La deuxième chose : vous redire que la sociabilisation des personnes au rSa est vitale pour l'enjeu des jeunes derrière. Donc, il est crucial qu'ils se lèvent, qu'ils aillent faire quelque chose, qu'on les

voie, qu'ils s'impliquent et qu'ils sortent de cette solitude-là. Je crois que, rien que pour cela, cette mesure, quelle que soit la forme, doit être effective. Et on doit la soutenir unanimement. Merci.

### **M. le Président**

Raphaël.

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

Juste pour réagir à tes propos, Daniel. Je pense l'exact contraire. Parce que je pense que cela valorise justement à la fois les allocataires du rSa qui s'engageront dans du bénévolat. Ils sont engagés dans du bénévolat au même titre que n'importe quel autre bénévole. Et cela souligne aussi le rôle social éminemment important du bénévolat. Ce n'est pas dans notre département où on connaît un engagement bénévole qui est particulièrement dense qu'on peut dire l'inverse. Moi, je pense que cela a du sens, je pense que c'est cohérent. Au passage, allocataire du rSa ou pas, je pense qu'on peut tous – et nous, on le fait, c'est certain... mais tout le monde peut faire 7 heures de bénévolat par semaine. Ce n'est pas si énorme. Notre société en a largement besoin et s'en portera d'autant mieux.

### **M. le Président**

D'ailleurs, là, je pense que tu as raison : il ne faut pas qu'ils aient un écriteau sur la poitrine [indiquant] « bénévole rSa ». Dans l'association, ils seront des bénévoles comme les autres. On ne connaîtra même pas quel est le cadre juridique de leur intervention. Si, par exemple, la Ligue fait des quêtes, cela peut être des gens du rSa, par exemple. Donc, on ne peut pas créer un régime distinctif entre un bénévole qui s'engage dans ce cadre-là ou dans un autre cadre. Brigitte.

### **Brigitte KLINKERT**

Je voudrais juste aller dans ce sens-là. L'objectif, en fait, me semble clair : c'est d'inciter les bénéficiaires à s'engager dans une association, pour qu'ils puissent valoriser cette implication citoyenne dans l'association, les aider par là à retrouver une vraie insertion sociale, parce que le problème, souvent, pour eux, c'est cela, de construire un réseau. Dans le même temps, aussi, cela nous permet de soutenir l'activité des associations qui œuvrent pour la collectivité. Donc, je crois que c'est plutôt inciter les bénéficiaires à s'engager dans des associations, et c'est pour eux une implication citoyenne. Je crois que c'est très positif, présenté de la sorte.

### **M. le Président**

Alain.

### **Alain COUCHOT**

Merci, M. le Président. Les bénéficiaires du rSa, nous les rencontrons les uns et les autres dans les commissions territoriales de solidarité active. Nous y sommes, chacun d'entre nous y est confronté. Nous pouvons constater qu'il n'y a pas que des personnes en grande précarité, en grande difficulté

dans les bénéficiaires du rSa. Il y a parmi eux des gens qui se trouvent dans une situation dont ils peuvent sortir à un moment ou à un autre. La capacité de sortir de l'isolement a été notamment expérimentée à Mulhouse depuis cinq ans au travers du contrat social multipartite qui permet à des groupes de bénéficiaires du rSa, qui sont au départ très éloignés du monde du travail, de co-construire un projet. Pendant un an, ils sont accompagnés. On se rend compte qu'en sortant de leur isolement, et c'est ce que permet ce dispositif, au bout d'un an, 50 % d'entre eux ont trouvé un travail, alors même que ce n'était pas l'objectif du dispositif. On avait choisi des bénéficiaires qui étaient éloignés du monde du travail. Le dispositif innovant que vous nous proposez, qui est l'illustration du courage, de l'inventivité et de l'enthousiasme, va permettre de modéliser le système et de faire preuve à la fois de bon sens, de responsabilité et d'humanité, et pour cela, je crois qu'on peut faire confiance à notre collègue Josiane MEHLEN-VETTER, qui va nous permettre d'innover dans le dispositif.

### **M. le Président**

Yves.

### **Yves HEMEDINGER**

Je crois qu'il ne faut pas être inquiet quant à la mise en œuvre de ce dispositif. Je suis d'accord avec ce qu'a dit Olivier. Des droits, des devoirs, il faut que les deux soient liés, parce que cela responsabilise tout le monde, et on a besoin d'une société qui soit responsabilisée, surtout lorsqu'il s'agit de l'utilisation d'argent public. On avait eu le même débat, je m'en souviens, il y a quelques années à Colmar lorsqu'on a mis en place un soutien des jeunes qui passent le permis de conduire sous forme de subventions : on paie une partie du permis de conduire mais on avait demandé une contrepartie de 20 heures de bénévolat dans telle ou telle association pour bénéficier de cette même vision des choses, droits et devoirs. On nous avait, oui, cela ne marchera pas, c'est compliqué. Avec le recul maintenant de plusieurs années de fonctionnement, cela fonctionne très bien et les associations sont effectivement très satisfaites de cette aide supplémentaire qu'elles peuvent obtenir. Cela vient soutenir évidemment le bénévolat des associations. Tout le monde s'inscrit dans ce processus de responsabilisation. Donc, ce n'est pas évident à mettre en place, mais cela fonctionne, et je n'ai pas de craintes là-dessus non plus.

### **M. le Président**

Josiane.

### **Josiane MEHLEN**

Je voudrais effectivement simplement rajouter, parce que beaucoup de choses ont été dites et avec beaucoup de justesse... Mais je crois qu'il faut surtout faire attention [à] ce que nous disons et comment nous le disons. Nous ne sommes en train de stigmatiser ni le rSa ni les bénéficiaires du rSa. Ce ne sont pas des pestiférés de notre société. Je crois que, cela, tout le monde le sait. Et c'est une évidence. Sauf que, on l'a dit, il y a des droits, il y a des devoirs. Il y a aussi la dignité humaine. Et si, effectivement, nous sommes en train de faire tout un travail sur la fraude au rSa pour retrouver des sommes indûment payées, il y a aussi ce « A » de rSa qui a un sens. D'ailleurs, le rSa a été mis en place à la place du RMI pour redonner du sens aux choses. Aujourd'hui, l'activité, on

ne la voit pas toujours. Il y a effectivement des gens qui ne sont pas en mesure de fournir du travail. On saura aussi trouver des situations à mettre en face. Mais il y a aussi toutes ces personnes qui pourront retrouver une dignité, parce qu'il y a des gens qui cherchent de l'emploi. Il faut les aider à entrer peut-être par une petite porte, mais à entrer dans la vie active. Je pense que cet aspect de dignité humaine est au cœur de cette problématique que nous sommes en train de soulever. Nous ferons tout le travail avec le comité de pilotage pour que chacun trouve sa place : nous, en tant que porteurs de cette compétence de solidarité qui nous tient quand même à cœur et qui est le cœur même de notre compétence de Département, mais également pour les bénéficiaires qui, eux, à mon avis, seront dans le schéma gagnant-gagnant.

### **M. le Président**

D'autres réflexions ? Alors, on va nous observer au niveau national. On est les premiers à prendre cette délibération. J'ai plusieurs collègues qui m'ont contacté et qui la voulaient tout de suite. J'ai dit que, d'abord, mon assemblée [doit l'approuver], et ensuite on la communiquera. Il est possible aussi que l'État fasse un recours. Cela fera partie aussi de la négociation sur la renationalisation du rSa. Vous nous dites qu'on voulait nous imposer les conditions, le montant, etc. Dans ce cas-là, allez au bout de votre logique et reprenez le rSa à votre compte. Ou alors on le gère, mais on le gère avec une vision locale, territoriale qui permet aussi la réinsertion de ces personnes qu'on ne veut surtout pas stigmatiser. Pierre.

### **Pierre VOGT**

Merci, M. le Président. Je souscris naturellement à cette opération, mais je pense que la commission qui va étudier cela devra bien s'attacher des services des comités techniques du rSa, parce que c'est elle qui, finalement, décide et qui fait signer le contrat droits et devoirs. Il faudra surtout bien travailler avec ces gens-là, les assistantes sociales et puis toutes les personnes qui font partie de cette commission. Cela me semble tout à fait logique. Il ne faudra pas qu'on laisse tout le poids de la décision que sur ces comités-là. Il faut vraiment qu'on soit présents et qu'on soutienne tout cela. Parce que, dire à une personne : « Ça y est, on vous supprime le rSa », moi, je l'ai vécu pendant six ans, on l'a fait quelquefois : ce n'est pas une affaire simple. Donc, il faut vraiment qu'on soit à côté de toutes ces personnes-là et que ces personnes qui connaissent bien le problème au niveau du rSa soient vraiment présentes et nous donnent un coup de main.

### **M. le Président**

Au moins, vos commissions auront des critères objectifs. Vous ne trouvez pas 7 heures par semaine ? Pour quelles raisons vous ne trouvez pas 7 heures par semaine pour réaliser cet engagement bénévole ? C'est quand même une base de discussion qui est plus claire, plus objective pour tout le monde.

Il est peut-être vrai, il faudra peut-être le prévoir dans le détail du dispositif, que, dans certains cas, il y aurait un empêchement. On peut l'accepter. D'ailleurs, on peut aussi imaginer, parce que s'il y a des personnes, des bénéficiaires, qui travaillent par exemple dans des établissements scolaires, évidemment, en juillet-août, ils n'auront pas d'activité. Donc, il faudra être relativement souples dans l'application de la règle, mais arriver à une moyenne annuelle de 7 heures hebdomadaires sur 40 semaines – il faudra réfléchir – 45 semaines, ce qui ne me paraît pas excessif. Mais là, on entre

dans quelque chose de purement objectif. Et peut-être que certains vont renoncer parce qu'ils n'ont pas envie et qu'ils peuvent vivre par ailleurs.

S'il n'y a plus de question pour cette délibération importante, en tout cas pour ma mandature, même si elle va faire couler de l'encre – et je vois ma directrice juridique sourciller.

## **RSA ET BÉNÉVOLAT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve le principe d'instaurer un dispositif de service individuel bénévole que pourraient effectuer les bénéficiaires du revenu de solidarité active, auprès d'une structure telle qu'une association ou une collectivité, à raison d'une moyenne de 7 heures hebdomadaires et qui conditionnerait le versement de cette allocation,
- donne délégation à la Commission permanente pour fixer les modalités de mise en œuvre de ce dispositif,
- autorise le Président du Conseil départemental à signer tous documents afférents à ce projet.
- 

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Une abstention, Marie-France VALLAT. Donc, elle est adoptée. Merci à vous.

Pierre BIHL, pour la douzième Commission.

## **Pierre BIHL**

Merci Président. La douzième Commission présente trois rapports. Le premier a pour objet d'adopter le procès-verbal de la dernière séance plénière, qui a eu lieu le 4 décembre. Le second porte sur les conditions de cession à titre onéreux de photographies qui appartiennent au Département et d'en fixer le tarif de cession. Le dernier rapport concerne les ressources humaines et a pour objet d'approuver les listes nominatives des personnes bénéficiaires d'avantages en nature, notamment les logements de service et les voitures de fonction, avantages qui sont concédés au sein de notre Département au titre de l'année 2016. Je propose à Fabienne ORLANDI de nous lire les rapports.

## **Fabienne ORLANDI**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2015**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance plénière du vendredi 4 décembre 2015, joint en annexe à la présente délibération. M. le Président

## **M. le Président**

Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

**Fabienne ORLANDI**

**CONDITIONS DE CESSION DE PHOTOGRAPHIES APPARTENANT AU DÉPARTEMENT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve les conditions de cession de photographies appartenant au Département ainsi que leurs modalités d'utilisation telles que définies dans le règlement de cession et d'utilisation des photographies appartenant au Département joint à la présente délibération ;
- fixe le tarif de cession applicable à 75 € (prix net) par photographie ;
- dit que les recettes correspondantes seront imputées programme J614, chapitre 77, fonction 023, nature 7788 ;
- donne délégation à la Commission permanente pour compléter ou modifier le règlement d'utilisation des photographies appartenant au Département joint à la présente délibération.

**M. le Président**

Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

**Fabienne ORLANDI**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve les listes nominatives des personnels bénéficiaires d'avantages en nature concédés au sein du Département du Haut-Rhin figurant dans les annexes I à III, ci-jointes.

**M. le Président**

Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Plus d'interventions. Je vous remercie, en vous souhaitant une bonne soirée. Merci.

*La séance est levée.*